

Filière Ovine et Caprine

Revue trimestrielle de la Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne
2^{ième} trimestre 2013 – N° 44

Devenir membre de la Ficow

En devenant membre de la Ficow, vous bénéficiez de ses services et vous recevez sa revue trimestrielle.

Pour s'affilier(*) :

verser une cotisation annuelle de 12 €, sur le compte BE66 1030 1015 3443 (communication : cotisation).

(*) Les membres de l'AWEOC et du GREPO sont affiliés automatiquement par leur association.

Ont contribué à la rédaction de ce numéro:

Alice Foulon (FUNDP)
François Claine (FUNDP)
Sébastien Pirotte (Natagora)
Christel Daniaux (FICOW)
Philippe Vandiest (FICOW)

F.I.C.O.W.

Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
Tél. : 081/62 74 47
Fax : 081/60 04 46
E mail : ficow@ficow.be

Conseil d'administration

Jean Devillers - Président

V. Marlaire - GREPO
J. Rappe - AWEOC
M. Remy - ARSIA
N. Kirschvink - FUNDP
A Granados - FWA
J. Dupuis - GRECOL

Permanents

Philippe Vandiest
Christel Daniaux

Sommaire

Faire pâturer les chèvres : quelques règles pour une conduite réussie	P. 3
L'agneau néo-zélandais et ses 7,95 €/kg !	P. 10
Affections oculaires congénitales : le point sur l'entropion dans l'espèce ovine	P. 20
Vers un "Code de l'Agriculture et de l'Horticulture" et un "Conseil des Producteurs Wallons"	P. 24
Un mouton phosphorescent au service de la médecine	P. 28
Le projet LIFE Hélianthème de Natagora se termine cette année	P. 29



Le mot de la Fédération

Philippe Vandiest – FICOW

Mise en œuvre d'un 'Code Wallon de l'Agriculture et de l'Horticulture' et création d'une nouvelle structure dite 'Conseil des Producteurs Wallons', unissant les onze 'Conseils de Filière' mis en place en 2003 par José Happart, sont les deux grands chantiers menés actuellement par le Ministre de l'Agriculture Carlo Di Antonio. Le second chantier concerne particulièrement la FICOW qui est agréée 'Conseil de Filière' par la Région wallonne et qui bénéficie à ce titre d'une convention de travail pour un de ses deux membres de personnel. En date du 1er septembre, cette convention sera clôturée et la personne concernée, Christel Daniaux, sera invitée à rejoindre la nouvelle structure. Celle-ci s'établira à Namur et mènera des activités non encore clairement définies mais à l'avantage d'une meilleure écoute des producteurs, qui constitueront par ailleurs son Assemblée Générale, et d'un meilleur partenariat avec l'agence de promotion de l'agriculture wallonne (APAQ-W), qui sera pour l'occasion rebaptisée 'Agriculture de Wallonie'. Quid du devenir de la FICOW dans cette réforme et de son autre volet d'activité, ses activités techniques et de vulgarisation ? Rien n'est encore décidé si ce n'est qu'elle quittera son bureau de Gembloux. La poursuite de ses activités est souhaitée par le Ministre et devrait se faire ou par une absorption par la nouvelle structure ou par une

collaboration avec un autre organisme.

Une éclaircie s'annonce dans l'application de la loi du 17 mai 2001 relative aux interventions autorisées sur les animaux. Celle-ci prévoit que l'exécution de certaines interventions se fasse uniquement par méthode chirurgicale, ce qui équivaut à dire par un vétérinaire puisque la loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire stipule que tout acte chirurgical est de l'unique ressort des vétérinaires. C'est notamment le cas de la caudectomie. Cette loi de 2001 prévoit aussi que certains actes requièrent une anesthésie ou une sédation, ce qui équivaut également à dire qu'ils sont du ressort du vétérinaire. C'est le cas de l'ablation des points de croissance des cornes chez les caprins ou la loi stipule « uniquement par thermocautérisation et sous anesthésie ». Deux nouveaux arrêtés de loi sont en cours de rédaction au niveau des administrations et doivent être soumis pour avis aux organisations vétérinaires et agricoles ainsi qu'au Conseil de l'ordre vétérinaire pour une mise en application annoncée cette année encore. Le premier libéralisera certains actes vétérinaires, dont la caudectomie, et le second permettra aux éleveurs de détenir et d'utiliser la xylazine, substance à effet analgésique, sédatif et anesthésique. Une bonne nouvelle donc pour tous les éleveurs !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FICOW: 21 JUIN 2013 À 20H

AU PROGRAMME !

- les nouvelles des secteurs ovins et caprins
- les actions 2012/2013 de la FICOW
- quel avenir pour la FICOW ?

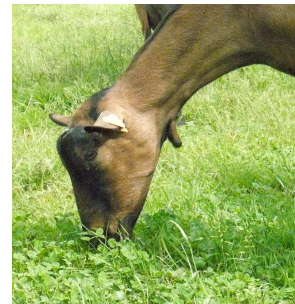
Où ? Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux (081/62 74 47 ou ficow@ficow.be)

Une restauration légère sera assurée à 19h30.

Le pâturage des chèvres laitières est peu fréquent, ce qui peut paraître étonnant de par l'image que dégagent généralement les chevriers : des gens proches de la nature, soucieux de son respect et du bien être animal et plus attentifs à la qualité de leur production qu'à la recherche d'une productivité maximale. La conduite permanente en bâtiment se justifie facilement : gagner sa vie comme producteur de lait nécessite un effectif de plusieurs centaines d'animaux qu'il n'est pas aisé de faire pâturer autour de la salle de traite qui les attend deux fois par jour et gagner sa vie comme producteur-transformateur (et souvent vendeur de ses produits) nécessite de rationaliser au mieux son temps de travail ... et comme la chèvre semble se plaire à l'intérieur et ne demande pas à sortir, pourquoi dès lors la mettre en prairie et l'exposer aux parasitoses et perdre la maîtrise de son alimentation ?

Faire pâturer les chèvres laitières est malgré tout une conduite qui aujourd'hui semble interpeller les producteurs. Le coût croissant de la paille, des fourrages et des aliments n'y est pas étranger et pénalise les élevages en stabulation permanente, mais la reconnaissance d'une production indiscutablement verte, dont le label Bio, est le vrai moteur de cette conduite. Alors que la conduite alimentaire des animaux maintenus en stabulation peut être très performante du fait de la maîtrise de la quantité de fourrage ingéré et donc de la possibilité d'évaluer correctement la quantité d'aliment concentré à distribuer, la conduite alimentaire des animaux au pâturage est plus estimative, ce qui ne l'empêche pas de pouvoir être aussi performante.

FAIRE PÂTURER LES CHÈVRES : QUELQUES RÈGLES POUR UNE CONDUITE RÉUSSIE



Philippe Vandiest, FICOW

Pâturer une herbe jeune, mais pas une herbe courte

L'herbe est d'autant plus riche qu'elle est jeune (**tableau 1**), que ce soit en énergie (richesse exprimée en Unité Fourragère Lait – UFL) ou en protéines (richesse exprimée en grammes de Protéines Digestibles dans l'Intestin – gr de PDIN et gr de PDIE). En outre, plus elle est jeune moins elle contient de cellulose et donc plus son transit digestif est rapide. Elle encombre donc moins l'organisme de l'animal (encombrement exprimé en Unité d'Encombrement Lait – UEL) qui peut donc en ingérer plus. Une herbe jeune n'est pas synonyme d'une herbe de début d'année. Sa jeunesse s'exprime dans son stade végétatif en début d'année et dans le nombre de semaines de repousses après un pâturage ou une fauche. L'herbe jeune a donc deux atouts : elle est plus riche et peut être ingérée en plus grande quantité.

Pâturer ras n'est pas profitable à la repousse de l'herbe et est source d'infestation parasitaire im-

portante, ce que doit éviter le producteur laitier car tout traitement vermifuge lui impose une période d'attente avant de pouvoir commercialiser ses produits. Certains vermifuges, performants sur certaines cibles tel *l'haemonchus*, lui sont même interdits du fait de leur longue rémanence dans le lait.

Dès lors, pâturer une herbe jeune OUI, mais courte NON. Une hauteur d'herbe de 10 à 12 cm est présentée comme idéale pour l'entrée sur une parcelle et un changement de parcelle est conseillé lorsque celle-ci n'excède plus 6 cm. Si l'herbe fait 8 cm, c'est bien aussi, mais le temps de séjour sur la parcelle sera moins long et le parcellaire devra donc être (inutilement) plus important. Le pâturage d'une herbe courte est inéluctable lors de la mise en pâture des chèvres au sortir de l'hiver et a par ailleurs un bienfait qui est le broutage des premières feuilles avant la montée de l'épi, ce qui favorisera par la suite le tallage des graminées et une montaison moins importante de l'épi. Ce 'déprimage' permettra donc d'obtenir une herbe et un fourrage récolté ayant

TABLEAU 1 – VALEUR ALIMENTAIRE DE L'HERBE

Herbe de prairie permanente de plaine (type Normandie)		MS (%)	Valeurs par kilo de matière sèche (MS)			
Cycle	Stade du cycle		UFL	PDIN (gr)	PDIE (gr)	UEL
1er cycle	Stade déprimage (25/04)	15	1.01	143	106	0.90
	Stade pâturage (10/05)	17	0.97	114	99	0.98
	Stade début épiaison (25/05)	17	0.89	88	91	1.02
	Stade épiaison (10/06)	20	0.79	72	82	1.11
	Stade début floraison (25/06)	19	0.70	61	74	1.16
	Stade fin floraison (10/07)	23	0.60	63	70	1.20
2ème cycle après déprimage, repousses de :	5 semaines	17	0.89	103	99	1.00
	7 semaines	19	0.83	73	87	1.08
	9 semaines	22	0.74	70	81	1.11
2ème cycle après exploitation 1ère coupe au stade épiaison, repousses de :	5 semaines	18	0.93	145	112	0.95
	7 semaines	19	0.88	104	99	1.02
	9 semaines	20	0.84	86	92	1.04
3ème cycle, repousses de :	6 semaines	16	0.90	135	108	0.97
	8 semaines	17	0.88	120	103	1.04

Source: Alimentation des bovins, ovins et caprins – Tables INRA 2007 – Edition Quae

QU'ENTEND-T-ON PAR "DÉPRIMAGE" D'UNE PARCELLE ?

Fourrages Mieux asbl

Le déprimage est une exploitation de l'herbe (généralement en pâture) avant le stade « épi à 10 cm », autrement dit, avant de couper les épis qui montent dans la gaine. L'épiaison n'est donc pas retardée avec le déprimage puisque la tige n'a pas été coupée durant la montaison. Cependant, les feuilles des graminées étant coupées par les dents de l'animal, les épis sortiront plus bas. Même si le rendement est quelque peu inférieur avec le déprimage, il peut être bénéfique pour la végétation. En effet, le tallage (densification du gazon) des graminées est favorisé et lors de la pousse suivante, les tiges sont moins hautes et plus appétentes. De plus, la proportion de feuilles augmente, ce qui rend la qualité du fourrage meilleure.

Avec l'exploitation de l'herbe après le stade « épi à 10 cm », appelé aussi « étêtage », les épis sont enlevés et les talles reproductives vont mourir. La croissance repartira des bourgeons situés à la base. Chez les espèces pérennes comme le ray-grass anglais, le dactyle, la fétuque de prés, la fétuque élevée, ces bourgeons donneront des talles végétatives (uniquement feuillues). Ces espèces sont dites non remontrantes. Le ray-grass d'Italie produit de nouvelles talles qui remonteront. Il faut remarquer que la remontraison est un critère de choix des espèces et des variétés à planter.

La décision de déprimer ou non une parcelle dépendra de l'utilisation principale de celle-ci:

- En ensilage, le déprimage est à déconseiller car l'objectif recherché est un rendement optimal. La récolte sera effectuée entre le stade « épi à 10 cm » et l'épiaison, c'est le meilleur compromis entre rendement et qualité.
- Pour les parcelles de foin, le déprimage est intéressant s'il est réalisé suffisamment tôt avant la montaison. Le foin sera moins abondant, moins haut, moins versé mais de meilleure qualité et plus facile à faner.
- En prairie, le déprimage est réalisé sur les parcelles où le bétail est sorti le plus tôt, les suivantes sont exploitées après le stade « épi à 10 cm ». Le problème du déprimage vient des tiges présentes dans les repousses des parcelles déprimées. Cependant elles sont relativement bien appréciées du moment que le stade « épiaison » ne soit pas dépassé. Le déprimage peut poser problème pour des parcelles où les espèces implantées possèdent une montaison rapide comme les fétuques ou le dactyle.

un meilleur rapport feuilles/ tige et donc plus riches et moins encombrants. Son application est donc recommandée sur chaque parcelle, par une rotation rapide pour éviter le surpâturage.

Adapter la complémentation à la durée quotidienne de pâturage

La durée quotidienne de mise en prairie influence directement la quantité de matières sèche d'herbe ingérée. Généralement, les chèvres ne pâturent qu'en journée, entre la traite du matin et celle du soir, soit environ 8 heures. Si elles ressortent après la traite du soir, c'est souvent seulement pour 3 à 4 heures pour une durée de pâturage quotidienne totale excédant rarement 11 heures. La période de stabulation en soirée et/ou la nuit est mise à profit pour compléter les chèvres par rapport à leurs besoins, par l'apport de fourrage et/ou de concentré.

Des observations menées à la ferme expérimentale caprine du Pradel en France ont montré que le temps de pâturage effectif, c'est-à-dire du temps d'ingestion d'herbe, est de l'ordre de 6 à 7 heures lorsque les chèvres paissent toute la journée ainsi qu'en soirée, c'est-à-dire pendant environ 11 heures. Si les chèvres ne ressortent pas après la traite du soir, la durée de pâturage se situe alors entre 7 et 8 heures et la durée d'ingestion est réduite de 30 % pour se situer entre 4 et 5 heures. Si pour une raison ou une autre elles ne pâturent qu'une demi-journée, ce temps de pâturage effectif est alors encore réduit de moitié. L'ingestion d'herbe peut être estimée quant à elle à 300 gr de matière sèche (MS) d'herbe par heure de pâturage effectif.

Prenons l'exemple d'une chèvre de 60 kg produisant 4 litres de lait. Ses besoins alimentaires sont de 2.56 UFL et de 230 gr de protéines digestibles

(PDI), pour une capacité d'ingestion de 2.26 UEL (**tableau 2**).

Si elle pâture une herbe abondante en journée entre les deux traites mais aussi en soirée après la traite du soir, on peut estimer son ingestion à 2 kg de MS (**exemple 1**). A la mi-mai, ce pâturage lui apporte 1.94 UFL, 228 gr PDIN et 198 gr PDIE, pour un encombrement de 1.96 UEL (voir **tableau 1**). Le soir, en chèvrerie, la complémentation doit combler le déficit de 0.62 UFL et de 32 gr de PDIE. Le recours à un concentré est nécessaire car la capacité d'ingestion encore disponible (0,30 unité, soit l'équivalent d'environ 250 gr de MS d'un foin ordinaire – **tableau 3**) est trop faible que pour équilibrer la ration avec du foin (une ingestion de 1 kg de MS serait nécessaire). La distribution de 700 gr de concentré pauvre en protéine et dosant de l'ordre de 0.9 UFL par kg brut (type céréale) équilibre la ration.

Si la chèvre pâture uniquement en journée entre les deux traites, elle ingère environ 1.4 kg de MS d'herbe. Les apports de l'herbe sont de 1.36 UFL, 160 gr de PDIN et 139 gr de PDIE, pour un encombrement de 1.37 UEL. Dans ce cas, le déficit à combler en chèvrerie est de 1.2 UFL, de 70 gr de PDIN et de 91 gr de PDIE. L'encombrement encore disponible est de 0.89 unité (l'équivalent de 750 gr de MS d'un bon foin) mais insuffisant que pour équilibrer la ration uniquement avec du foin (la chèvre devrait en ingérer 2 kg). Dans ce cas, la distribution de 0.5 kg de foin et d'1 kg de concentré pauvre en protéine et dosant de l'ordre de 0.9 UFL par kg brut (type céréale) équilibre la ration.

Maîtriser la pousse de l'herbe par une offre adaptée et par la constitution de stocks

La conduite la plus fréquente est celle du pâturage tournant, qui consiste à faire tourner les chèvres sur des parcelles dont le nombre et la sur-

TABLEAU 2 – BESOINS ALIMENTAIRES DES CHÈVRES

BESOINS D'ENTRETIEN	
Energie (UFL)	0.79 pour un poids vif de 60 kg ± 0.01 par variation de 1 kg de poids vif
Protéines (gr)	50 pour un poids vif de 60 kg ± 0.62 par variation de 1 kg de poids vif
Capacité d'ingestion (UEL)	1.3 pour un poids vif de 60 kg ± 0.016 par variation de 1 kg de poids vif
BESOINS DE LACTATION (À AJOUTER AUX BESOINS D'ENTRETIEN)	
Energie (UFL)	0.40 par litre de lait + 2.5 x la production laitière / poids vif
Protéines (gr)	45 par litre de lait
Capacité d'ingestion (UEL)	0.24 par litre de lait

Durant les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} semaines, multiplier la capacité d'ingestion TOTALE par un coefficient de régression de respectivement 0.72, 0.85, 0.92, 0.95 et 0.98

Source: Alimentation des bovins, ovins et caprins – Tables INRA 2007 – Edition Quae

face dépendent de plusieurs paramètres :

- le nombre de chèvres
- le temps de séjour sur les parcelles (nombre de jours)
- la durée quotidienne du pâturage (nombre d'heures par jour)
- le potentiel de croissance de l'herbe (nombre de kilos de matière sèche produits par hectare et par jour)

En cours de saison, la pousse de l'herbe varie fortement (**figure 1**). Faible fin mars, elle prend son essor en avril pour atteindre son apogée en mai – juin et produire quotidiennement une centaine de kg de matière sèche d'herbe par hectare. Elle décroît ensuite pendant les mois de juillet – août, victime de la chaleur et de la moindre pluviosité de l'été, voire de la sécheresse et produit au gré des saisons en moyenne encore une trentaine de kg de matière sèche d'herbe par jour par hectare. Elle reprend en septembre, atteint son pic automnal en octobre avec en moyenne 50 kg de matière sèche d'herbe produite quotidiennement par hectare et décroît ensuite avec les premiers froids et gelées pour devenir presque nulle fin novembre. Comme cette forte fluctuation de la pousse de l'herbe est à gérer avec un troupeau et une surface d'exploitation fixes, c'est en jouant sur la durée quotidienne de pâturage que l'éleveur s'assure de réserves fourragères pour les lendemains en période de faible pousse, notamment lors de la mise à l'herbe. Et c'est en soustrayant des parcelles au pâturage en période de pousse intensive, entre avril et juin, qu'il constitue ses réserves fourragères pour l'hiver ou pour l'affouragement en chèvrerie lors des périodes à faible pousse. Sa conduite vaudra dans le sens de se garantir 10 jours de réserve d'herbe lorsque la pousse est importante (au printemps) et 20 jours lorsqu'elle est modérée (le reste de l'année) et de destiner à la fauche les parcelles où la hauteur d'herbe vient à excéder 12 cm.

Au cœur du printemps, lorsque le couvert végétal est dense du fait d'une herbe riche en feuilles, les réserves fourragères

sont de l'ordre de 250 kg de matière sèche par hectare par cm de hauteur d'herbe. Aux autres périodes de l'année, elles sont moindres et d'environ 200 kg de matière sèche par cm de hauteur d'herbe.

En pâturage tournant, les animaux restent de deux à quatre jours sur une même parcelle et n'y reviennent que deux à quatre semaines plus tard selon la saison et donc selon la vitesse de pousse de l'herbe. Cette rotation rapide est un moyen de lutte contre le parasitisme gastro-intestinal mais aussi un moyen de lutte contre les refus. La chèvre est un animal capricieux qui aime trier. Pour lui faire ingérer 2 kg de matière sèche d'herbe, il faut lui en présenter 3 et accepter 30 % de refus. Lui en présenter plus c'est engendrer davantage de refus.

Sur base des considérations précédentes, on peut développer l'**approche théorique** suivante (**à adapter par chacun selon les réalités de sa situation**) pour l'organisation d'un parcellaire :

- **entrer sur une parcelle avec une hauteur d'herbe de 12 cm signifie :**
 - que la hauteur d'herbe consommable est de 6 cm (12 cm à l'entrée - 6 cm à la sortie)
 - que la MS disponible est de :
 - 1500 kg par hectare au printemps lorsque le couvert végétal est dense (6 cm consommables x 250 kg/ cm/ ha)
 - 1200 kg par hectare le reste de l'année (6 cm consommables x 200 kg/ cm/ ha)
- **au printemps, entre mi-avril et mi-juin, avec une production moyenne de 90 kg de MS d'herbe/ ha/ jour et une densité de l'herbe de 250 kg de MS/ cm/ ha :**
 - il faut 17 jours pour reconstituer le couvert végétal de la parcelle pâturée ((6 cm de hauteur d'herbe pâturée x 250 kg de MS/

TABLEAU 3 – VALEUR ALIMENTAIRE DU FOIN

Foin de prairie permanente de plaine (type Normandie) à 85 % de MS, fané par beau temps (< 10 jours au sol)	Valeurs par kilo de matière sèche (MS)			
	UFL	PDIN (gr)	PDIE (gr)	UEL
1er cycle (25/05) – début épiaison	0.76	82	88	1.08
1er cycle (10/06) – épiaison	0.69	65	79	1.16
1er cycle (25/06) – floraison	0.61	54	71	1.21
2ème cycle après 1ère coupe à l'épiaison – repousses feuillues de 7 semaines	0.75	96	96	1.08
3ème cycle – repousses feuillues de 8 semaines	0.75	112	102	1.10

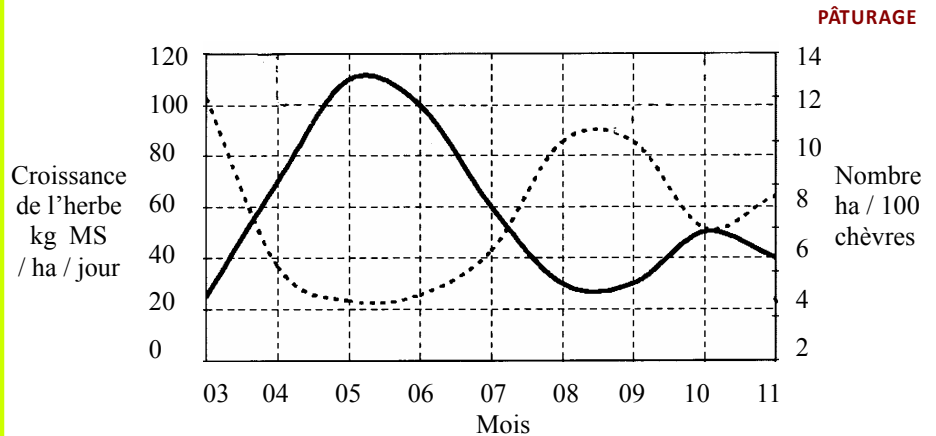
cm/ ha) / 90 kg MS/ ha de croissance quotidienne)

- pour un pâturage de 4 jours successifs sur la parcelle, il faut 5 parcelles d'une même surface (la parcelle qui est quittée + 4)¹
- **durant le second semestre, avec une production moyenne de 40 kg de MS d'herbe/ ha/ jour et une densité de l'herbe de 200 kg de MS/ cm/ ha :**
 - il faut 30 jours pour reconstituer le couvert végétal de la parcelle pâturée ((6 cm de hauteur d'herbe pâturée x 200 kg de MS/ cm/ ha) / 40 kg MS/ ha de croissance quotidienne)
 - pour un pâturage de 4 jours successifs sur la parcelle, il faut 9 parcelles d'une même surface (la parcelle qui est quittée + 8)¹
- **pour une même charge animale par parcelle, au printemps la surface totale des 5 parcelles pâturées peut être réduite de 20 % par rapport à la surface des parcelles pâturées le reste de l'année car la densité de l'herbe y est 20 % plus élevée (250 kg MS/ cm/ ha versus 200 kg MS/ cm/ ha)**
- **au printemps, environ la moitié des surfaces en herbe est destinée au pâturage (9 parcelles - (5 parcelles - 20 %)) et l'autre moitié à la fauche**

Exemple d'organisation d'un parcellaire pour un troupeau de 100 chèvres pâturant toute la journée ainsi qu'en soirée (cf. exemple 1 page 5) :

- *l'offre quotidienne doit être de 300 kg de MS d'herbe (100 chèvres x 3 kg (30 % de refus et 2 kg ingérés))*
- *pour un pâturage de 4 jours successifs sur une même parcelle, l'offre doit être de 1200 kg de MS (300 kg x 4 jours)*
- *la parcelle doit avoir une surface de :*
 - *0.8 ha au printemps (1200 / 1500)*
 - *1 ha le reste de l'année (1200 / 1200)*
- *la surface totale de prairie à prévoir est de 9 ha (9 parcelles de 1 ha nécessaires durant le second semestre), dont au printemps 4 sont pâturés (5 parcelles de 0.8 ha) et 5 fauchés*

FIGURE 1 - EVOLUTION DE LA CROISSANCE DE L'HERBE ET DE LA SURFACE NÉCESSAIRE AU PÂTURAGE



Source: Guide pour la conduite du pâturage caprin - INRA

Lutter contre le parasitisme en évitant les résistances

Pâturage rime inexorablement avec parasitose gastro-intestinale. Dès que les chèvres pâturent, elles se contaminent et le resteront toute leur vie même si elles sont réintégréées dans une conduite exclusive en bâtiment.

Chez les caprins, l'absorption des principes actifs des produits antiparasitaires est plus faible que chez les ovins et leur élimination plus rapide. Dès lors, pour assurer une bonne efficacité des traitements, en cas d'absence de données sur la posologie à administrer aux caprins, il est nécessaire de doubler la dose des produits buvables et de majorer de 30 % la dose des produits injectables par rapport aux doses préconisées pour les ovins. Une efficacité majorée de l'ordre de 30 % est envisageable si au lieu de doubler la dose, on administre deux doses 'ovines' à 12 – 24 heures d'intervalle, ce qui assure une présence plus longue du produit dans l'organisme. Une efficacité également majorée de 30 % est aussi envisageable si les animaux sont mis à jeun de fourrage pendant les 24 heures qui précèdent le traitement de manière telle que le tractus digestif soit 'vide', ce qui favorise le contact du produit avec les vers. Ces principes sont connus mais souvent oubliés lors des traitements, car le feuillet d'accompagnement ne les rappelle pas mais aussi parce les traitements sont souvent appliqués de façon intempestive et/ou pressée.

De nombreux produits sont interdits d'utilisation sur des animaux dont le lait est destiné à la consommation humaine, ou à la transformation, de par leur longue rémanence. Ce sont malheureusement des produits parmi les plus efficaces contre les parasites dangereux, à savoir l'*haemonchus*, la

¹ 17 ou 30 jours de reconstitution de couvert à combiner avec 4 jours de pâturage /parcelle, soit 17/4 ou 30/4

grande douve ou la gale, et qui appartiennent à souvent à la même famille, celle des endectocides. L'Ivermectine (Ivomec) sous forme buvable et injectable, la Moxidectine (Cydectin) injectable et la Doramectine (Dectomax) injectable en font partie.

Parmi les produits autorisés, les plus connus et donc les plus utilisés font partie de la famille des Benzimidazole, comme le Panacur, le Synanthic ou l'Hapadex. Leur peu d'efficacité contre les formes avancées d'haemonchose et de fascioliose (douve) est reconnue, tout comme leur perte progressive d'efficacité contre les parasites plus 'communs' qui développent des résistances leur égard. Une utilisation alternée de ces produits avec d'autres de familles différentes, comme le Rintal (Guanine) ou l'Eprinex (Endectocides), est donc vivement recommandée pour lutter contre le développement de résistances.

L'ÉPRINOMECTINE CHEZ LA CHÈVRE PAR VOIE ORALE

Silvestre A. et al., 2007

Journées 3 R, <http://www.journees3r.fr/spip.php?article2259>

L'éprinomectine est un **anthelminthique** qui appartient au groupe des lactones macrocycliques. Cette molécule est largement utilisée chez les **bovins laitiers**, en raison des très faibles résidus dans le lait. Parmi les anthelminthiques à large spectre d'action (actifs contre les strongles digestifs et les strongles pulmonaires), seuls certains benzimidazoles sont autorisés en période de lactation. La résistance des strongles vis-à-vis des benzimidazoles est extrêmement répandue dans les élevages de caprins laitiers en France (près de 85% des élevages caprins). L'éprinomectine fait figure de dernier recours pour les chèvres en lactation. L'éprinomectine dispose d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) pour les bovins, par administration topique (pour-on) à la dose de 0,5 mg par kg de poids vif. La pratique de la cascade (utilisation chez un autre hôte et sous une autre voie d'administration) est possible (directive 2004/28 CE). L'application de ce traitement à un troupeau de chèvres laitières en lactation (Indre-et-Loire) infestées naturellement par *Trichostrongylus colubriformis* (62 %), *Teladorsagia circumcincta* (15 %), *Trichostrongylus axei* (12 %), *Haemonchus contortus* (8 %) et *Oesophagostomum venulosum* (3 %) et présentant un fort niveau de résistance vis-à-vis des benzimidazoles (taux de réduction de l'excrétion des œufs -56 % après un traitement au fenbendazole à 10 mg par kg de poids vif) a montré une forte variabilité individuelle de l'efficacité de l'éprinomectine.

Dans un premier temps, nous avons évalué le rôle possible de l'absorption percutanée comme cause de variabilité. La première expérimentation a consisté à traiter dix chèvres en pour-on (1 mg par kg de poids vif) : cinq chèvres avec le dos rasé pour favoriser l'absorption du traitement par la peau et cinq autres non rasées. La mesure de la réduction du taux d'excrétion des œufs de strongles n'est pas significative entre les deux lots. Nous avons donc conclu que la variabilité d'efficacité du traitement administré en pour-on devait s'expliquer par le phénomène de léchage altruiste, comme pour les bovins.

Dans un second temps, nous avons testé l'efficacité de deux voies d'administration de l'éprinomectine (pour-on et voie orale) chez des chèvres en lactation. Le lot des quinze chèvres traitées en pour-on (1 mg par kg de poids vif) présentait une excrétion moyenne de 1895 œufs par gramme - OPG (valeurs comprises entre 645 et 4425 OPG). Le lot des vingt chèvres traitées par voie orale (1 mg par kg de poids vif) présentait une excrétion moyenne de 1268 OPG (valeurs comprises entre 180 et 4500 OPG). A J10 après traitement, on observe des niveaux d'excrétion variables dans le lot « pour-on » (de 0 à 1410 OPG) avec un taux de réduction moyen après traitement de 90 %, tandis que les chèvres du lot « voie orale » n'excrètent plus aucun OPG.

Notre étude permet de recommander l'éprinomectine chez la chèvre laitière, à la dose de 1 mg par kg de poids vif, administrée par voie orale (à la condition que les résidus dans le lait restent inférieurs à la limite autorisée de 30 ng par ml).

Parmi les produits autorisés en figurent plusieurs à administrer sous forme 'Pour-on' (pose sur le dos et diffusion au travers de la peau). Ce mode d'administration n'est pas le plus performant. Ainsi, une évaluation de l'Ivomec administré en 'Pour-on' a démontré une faible absorption percutanée (biodisponibilité de 19 ± 5 %) et une biodisponibilité totale du produit (absorption percutanée + absorption orale suite au léchage des animaux eux-mêmes ou entre eux) de 33 ± 18 % (Laffont *et al.*, 2001). Une autre étude a mis en évidence la sécurisation d'un traitement avec de l'Eprinex administré par voie orale (taux d'excrétion nul après 10 jours) par rapport à la forme 'Pour-on' (taux d'excrétion réduit de 90 % mais de façon très hétérogène) - voir **encart**. Moins performante, la méthode 'Pour-on' a aussi le dés-

avantage de générer le développement de résistance des parasites, qui sont confrontés à des matières actives non mortelles du fait de leur faible biodisponibilité (et ce bien que la concentration du principe actif est supérieure dans une présentation 'Pour-on' que dans une présentation buvable).

La gestion du parasitisme est un ensemble d'actions qui englobe l'efficacité des traitements et la conduite du pâturage.

L'efficacité des traitements nécessite d'éviter l'apparition de résistance en :

- adaptant les doses administrées au poids des animaux (ou sur le poids de l'animal le plus lourd)
- privilégiant les formes injectables et buvables aux formes 'Pour-on' (maximaliser la biodisponibilité du produit)
- alternant les familles des produits utilisés
- ne traitant pas systématiquement tous les animaux lors de l'application des traitements préventifs (maintien d'une population de parasites plus réceptive aux produits)
- en développant une résistance des animaux (en cas d'analyse coprologique, ne pas traiter si le nombre d'œufs est inférieur à 300 par gr de fécès, traiter s'il est supérieur à 1000 et traiter au cas par cas entre 300 et 1000)

La conduite du pâturage peut permettre quant à elle de réduire la pression parasitaire et de ce fait de réduire le nombre de traitements.

Même si le froid de l'hiver ne tue pas tous les œufs et larves de parasites, il assainit malgré tout les prairies, tout comme la chaleur et la sécheresse de l'été ou les longues périodes sans animaux. Ainsi, sortir en juillet - août des chevrettes élevées jusqu'alors en bâtiment (et donc saines) sur des parcelles fauchées en fin de printemps et restées sans charge animale depuis l'automne, excepté un éventuel déprimage rapide au printemps, c'est leur assurer une herbe saine et un parasitage progressif auquel elles pourront faire face. Les chevrettes représentent selon les cas de 25 à 35 % du troupeau !

Eviter de pâturer trop tôt le matin lorsque les conditions d'humidité (rosée) et de chaleur (peu ardente) sont favorables à la montée des parasites sur la pointe des herbes, éviter de

pâturer ras et de brouter de la sorte larves et œufs rassemblés au pied des herbes et veiller à éviter plus de quatre passages sur une même parcelle en cours d'année en alternant fauche (1^{ère}, 2^{ème} et éventuellement 3^{ème} coupe) et pâturage sont les bases d'une conduite favorable au maintien d'un bon état sanitaire des chèvres.

LE 23 JUIN: RENDEZ-VOUS AU SALON DE LA LAINE!

Le 23 juin 2013

PAYS DE BASTOGNE - BELGIQUE

Bizory - Bastogne
Animalaine

SALON DE LA LAINE

Dés 10h00

Conférence - Débat sur L'élevage ovins - bovins - vente à la ferme

Visite du musée

Parc animalier

Démonstration de tonte

Artisans - Industriels

Visite de l'atelier de transformation de la laine

Groupe Folk Azimut et les tourbillons

animations enfants

Dîner Campagnard

Inauguration de la machine à laver la laine

Wallonie

Renseignements: +32(0)8121.75.08 WWW.ANIMALAINE.COM

Avec le soutien de la Wallonie, de la Province de Luxembourg, de la ville de Bastogne et de NGE2000 asbl. Editeur responsable ANIMALAINE

INFOS PRATIQUES

QUAND? Le dimanche 23 juin 2013, à partir de 10h

OÙ? Animalaine asbl, Bizory 5, 6600 Bastogne

CONTACT

• téléphone: 061/21.75.08, 0499/21.41.40 ou 0497/47.00.60

• e-mail: martin.paule@skynet.be ou animalaine@live.be

• site internet: www.animalaine.com

Pour les personnes venant de loin, possibilité de logement.

Comme chaque année aux alentours de la période pascale, le consommateur ne peut échapper au matraquage publicitaire fait par les grandes enseignes autour du gigot d'agneau. Avant même l'heure de l'étiquetage obligatoire, elles ne s'en cachent plus : l'agneau qu'elles mettent en avant avec son imbattable 7,95 €/kg vient de l'autre bout de la planète, de Nouvelle-Zélande. Pour le monde de l'élevage, un seul constat : un prix de vente au consommateur final largement inférieur au coût de production local, comment est-ce possible ? Comment est-ce soutenable pour notre agneau local ?

L'agneau néo-zélandais et ces 7,95 €/ kg !

Christel Daniaux - FICOW



Une production extensive 100 % à l'herbe

Si la Nouvelle-Zélande s'est imposée comme principal producteur ovine pour l'exportation, c'est grâce à ses atouts pour la production : une terre peu peuplée aux pâturages abondants, une herbe de qualité tout au long de l'année (climat tempéré et pluviométrie abondante) et des hivers peu rudes (faibles amplitudes thermiques).

En Nouvelle-Zélande, **point besoin de bergeries** pour les animaux qui peuvent rester toute l'année dehors. Seul un hangar avec couloir de tri suffit et les agnelages se déroulent à l'extérieur, sans assistance. Ce qui n'empêche pourtant pas une maîtrise technique importante, notamment de la reproduction. Les brebis sont habituellement échographiées afin de gérer au mieux la reproduction et les besoins alimentaires en fonction du nombre d'agneaux attendus. Les deux autres manipulations annuelles directes des animaux sont l'équillage des agneaux et la pesée avant la fin de l'engraissement, pour la mise en lots. La gestion de l'alimentation au pâturage est donc



L'exploitation ovine néo-zélandaise moyenne compte quelques 2200 mères, ce nombre montant à 30000 pour les plus grosses d'entre elles !

également raisonnée au plus près, les agneaux en phase d'engraissement ayant toujours la priorité, tant sur les brebis que sur les bovins.

Mais **point besoin non plus d'aliments concentrés** face à une herbe bien verte toute l'année et permettant de couvrir les besoins nutritionnels de tous les stades de production. La croissance de l'herbe y est importante et continue. Elle peut atteindre 20 à 25 kg de matière sèche (MS) par hectare et par jour en hiver. Le potentiel de production des **prairies** peut ainsi atteindre **12 à 13 tonnes de MS valorisées par hectare**, alors que la production wallonne ne peut atteindre qu'au mieux 10 à 12 tonnes de MS par hectare, ce tonnage étant à réduire de quasi moitié quand on considère les quantités valorisées par les animaux au pâturage.

Respectivement, les **charges de structure** et les **charges opérationnelles** de l'exploitation néo-zélandaise s'en trouvent fortement **allégées**, avec une moyenne en 2008 de 19 €/ brebis pour les premières et de 12 €/ brebis pour les secondes.

Du fait qu'elle est basée presque exclusivement sur le pâturage, la **production** d'agneaux néo-zélandaise est **saisonnaire** : elle est majoritairement réalisée durant l'été austral, soit de décembre à mai.

A ces charges réduites s'ajoute un foncier nettement plus disponible et abordable – et donc des exploitations d'une superficie moyenne de 400 hectares. Aux économies de charge citées plus haut s'ajoutent donc des **économies d'échelle** liées à la taille des exploitations. A titre d'exemple, la plus grosse exploitation ovine du pays produit annuellement quelques 38000 agneaux ! Quant à l'exploitation allaitante typique, elle compte environ **2200 brebis** et 140 bovins sur plus de 600 ha pour un peu moins de 2 unités de travail agricoles, la plupart du temps familiales.

Des coûts de production record !

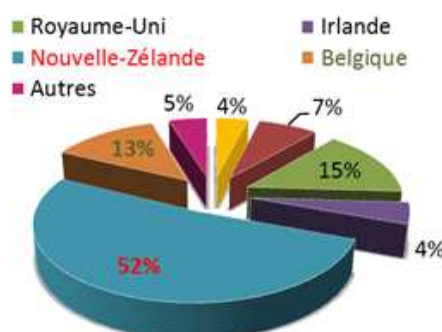
Cet ensemble de facteurs conduit à un **coût de**

L'AGNEAU NÉO-ZÉLANDAIS : 1^{ÈRE} VIANDE OVINE CONSOMMÉE EN BELGIQUE !

Quand la Belgique produit annuellement approximativement 3.100 tonnes équivalent carcasse de viande d'agneau, elle en importe 20.000. Il est donc peu de dire que l'offre ne suit pas la demande puisque nous ne produisons que 13 % de ce que nous consommons !

Cet agneau importé vient majoritairement de Nouvelle-Zélande - pour plus de la moitié de l'agneau que nous consommons -, du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Les importations en provenance de ces deux derniers pays sont en progression ces dernières années, au détriment de l'agneau néo-zélandais.

En cinquante ans, nous sommes passés d'une production presque autosuffisante à cette déplorable situation actuelle, la production locale ayant légèrement diminué alors que la consommation de viande d'agneau a plus que quadruplé entre 1955 et 2005...



Source : Eurostat, Comext, données 2010

L'AGNEAU WALLON : UN COÛT DE PRODUCTION SUPÉRIEUR AU PRIX DE VENTE DE L'AGNEAU PASCAL NÉO-ZÉLANDAIS !

Quand certains supermarchés écoulent chez nous l'agneau néo-zélandais à 7,95 €/kg lors des fêtes de Pâques, la FICOW estime que le **coût de production de l'agneau wallon** en 2012 avoisinait les **8,9 €/ kg carcasse**. Cette estimation correspond à celle réalisée par la France pour les élevages présentant une productivité numérique moyenne de 1,26, soit une productivité à l'image de la productivité wallonne, et pour des conditions climatiques et d'élevage assez similaires aux nôtres. De fait, en l'absence de données émanant de comptabilités technico-économiques récentes, aucune estimation du coût de production du kilo de viande d'agneau ne peut être réalisée pour la Région wallonne.

A ce coût de production doivent être déduits les produits annexes (primes, vente des réformes, etc.) pour estimer le **prix de revient**, celui-ci étant alors estimé par la FICOW à une moyenne de **6,5 €/ kg carcasse** (rémunération de l'éleveur incluse, sur base de 1650 € net/ mois). En moyenne, l'éleveur wallon doit donc **vendre ses agneaux au minimum 6,5 €/ kg carcasse** pour s'assurer un revenu équivalent à 1,5 SMIC français.

production de l'agneau néo-zélandais approximativement **5 fois inférieur** au nôtre et 3 fois inférieur aux coûts britanniques et irlandais... les dernières estimations françaises portant ce coût à 8,9 €/ kg carcasse sur base d'une productivité numérique moyenne de 1,26 (*estimations 2012*), contre approximativement 1,5 €/ kg carcasse pour l'agneau néo-zélandais (*estimations 2008*).

A ces coûts de production parmi les plus bas au monde et qu'aucun éleveur européen ne peut espérer défier s'ajoute un coût de transport extrêmement compétitif, avec seulement approximativement 0,30 €/ kg carcasse pour la traversée maritime Nouvelle-Zélande – Europe.

Produire pour exporter

Aujourd'hui, la Nouvelle-Zélande, c'est 22,2 millions de brebis, soit seulement 7 % de la production mondiale ovine, pour un territoire grand comme la moitié de la France. Mais avec une politique de production largement tournée vers l'exportation (92 % de la production est vendue à l'export !), la Nouvelle-Zélande représente pas

moins de 45 % des exportations mondiales de viande ovine et **59 % des exportations mondiales de viande d'agneau**. Son premier marché est l'Europe (44 % des exportations d'agneaux néo-zélandais) où elle a importé 176.000 tonnes équivalent carcasse (téc) en 2010 dont 15.300 téc pour la seule Belgique, son quota tarifaire d'importation étant de 228.000 téc. Son second marché, négligeable jusqu'en 1995 et en forte augmentation aujourd'hui, est l'Asie du Nord, avec 20 % des exportations d'agneaux néo-zélandais qui y sont dirigées. Il faut dire qu'avec une population en augmentation couplée à un niveau de vie croissant, la demande asiatique en viande explose et continuera à exploser (*figure 1*).

S'il est vrai que le cheptel ovin néo-zélandais a commencé à fondre dans les années 80 et que cette tendance ne s'est jamais interrompue (le cheptel étant passant de 51 millions de brebis en 1984 contre 22 millions de brebis en 2009), la quantité de viande produite s'est quant à elle relativement maintenue (réduction de 15 % entre 1985 et 2008, réduction de 9 % entre 2001 et 2011). Cette quantité se portait à quelques **475.000 tonnes équivalent carcasse** en 2010. Cette production se compose à 79 % de viande d'agneau et à 21 % de viande d'ovins de plus de 12 mois. Ce maintien de la production malgré des effectifs en effondrement s'explique par un alourdissement des carcasses commercialisées (avec un poids moyen de 18,2 kg en 2011 contre 13 kg au début des années 80) et par une amélioration de la productivité numérique qui est passée de 90 % en 1985 à 118 % en 2009. Par conséquent, le **poids d'agneau commercialisé par brebis a presque doublé**.

FIGURE 1A - PRÉVISION DE L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION OVINE MONDIALE ENTRE 2010 ET 2020
(en milliers de tonnes équivalent carcasse)

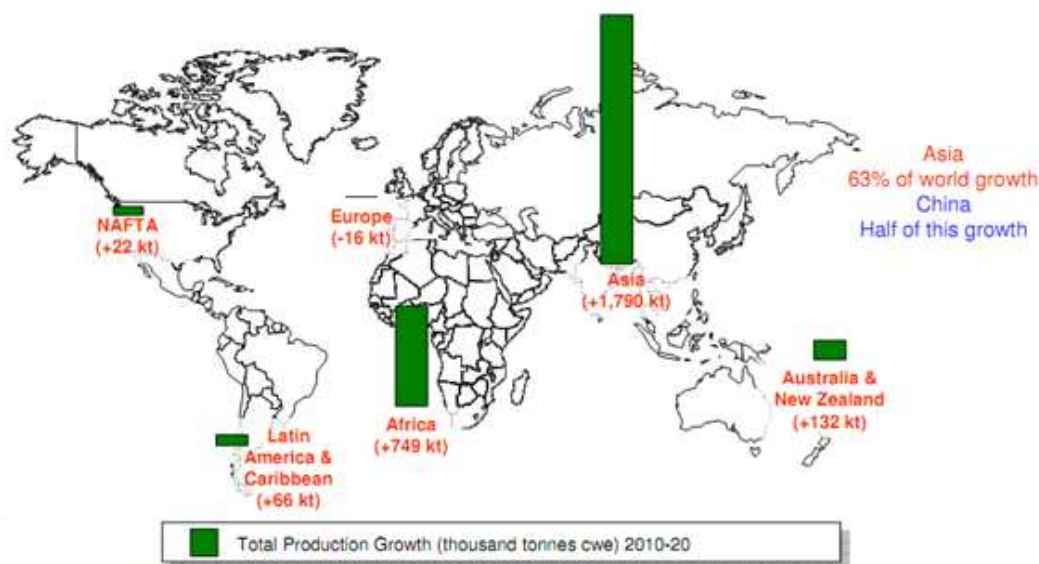
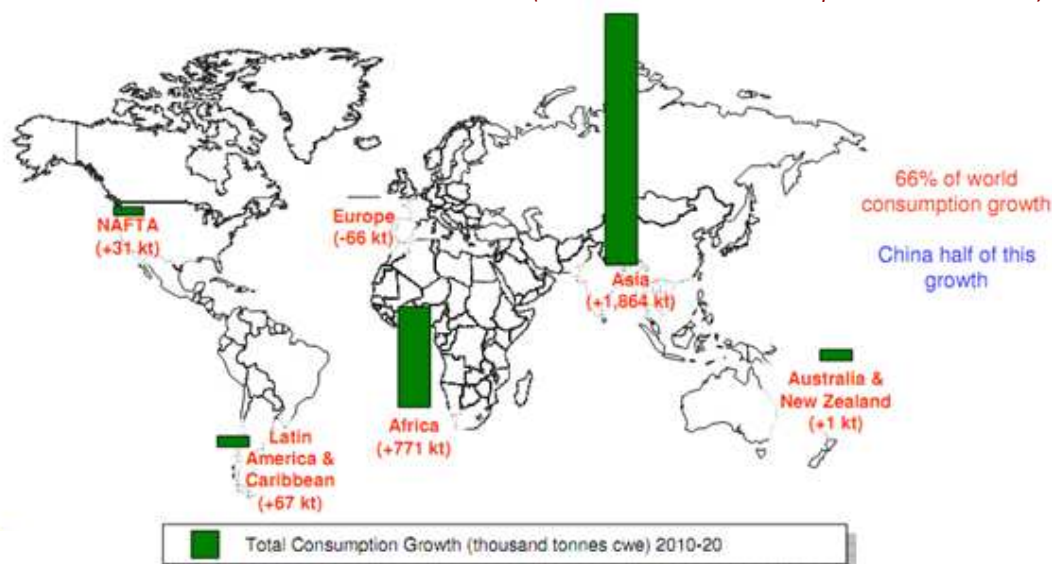


FIGURE 1B - PRÉVISION DE L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION MONDIALE DE VIANDE OVINE ENTRE 2010 ET 2020
(en milliers de tonnes équivalent carcasse)



Pourquoi les éleveurs néo-zélandais ont-ils ainsi continuellement amélioré leurs performances techniques et les performances génétiques de leur troupeau depuis les années 80, à l'inverse de ce qui s'observe chez nous au cours de la même période ? En 1984, les aides publiques à l'agriculture ont été supprimées. Les éleveurs, alors privés d'une part importante de leur revenu, se sont focalisés sur les gains de productivité, seul levier disponible. Actuellement, la filière néo-zélandaise travaille sur la réduction de la mortalité des agneaux, qui permettrait de gagner encore en productivité numérique (isolement des femelles qui portent des triplés sur prairies spécifiques).

Une organisation commerciale de haut vol

Face à un tel volume de production, point de problème d'organisation de la commercialisation tel que nous en souffrons en Wallonie.

Le premier maillon de la commercialisation est généralement entre les mains des éleveurs, via des coopératives détenant les outils d'abattage et de découpe. La plus grosse coopérative de commercialisation néo-zélandaise regroupe ainsi quelques 18.000 éleveurs et abat en moyenne **10.500 agneaux par jour**, avec des outils pouvant traiter jusqu'à 20.000 agneaux en une seule journée !

Cette industrie de la viande parvient à minimiser au mieux les déchets par une automatisation de plus en plus poussée des découpes primaires (emploi de la technologie infrarouge). En amont, elle est également équipée de machines à classer les carcasses. L'emploi de ces techniques permet également de mieux orienter les carcasses en fonction des marchés exportateurs à pourvoir et d'optimiser le retour fait à l'éleveur sur chaque carcasse, encourageant ceux-ci à la performance via des incitatifs financiers.

La stratégie de l'industrie de la viande néo-zélandaise vise aussi à des gains de valeur ajoutée. Ainsi, les carcasses sont davantage écoulées en morceaux qu'entières (exemple : les gigots sont préférentiellement destinés à la France alors que les côtelettes iront plutôt en Grande-Bretagne). La part des morceaux désossés, nulle en 1990, est désormais de 5%. La part des viandes congelées diminue à l'avantage des viandes réfrigérées (voir chapitre suivant) : la part de viandes ovines réfrigérées dans le total des exportations est passée de 2% à 19% en 20 ans, 25 % de la viande ovine néo-zélandaise arrivant en Europe étant sous forme réfrigérée et non congelée. En ce qui concerne la Belgique, cette part est nettement plus élevée : en 2010, **62 %** de la viande d'agneau

néo-zélandaise qui nous est arrivée était **sous forme réfrigérée**. Le gros atout de la viande réfrigérée est évidemment qu'elle a le même aspect que la viande fraîche, sans vraiment en être...

Vous avez dit « viande fraîche » ?

Contrairement aux idées reçues, la viande d'agneau néo-zélandaise ne prend pas l'avion, et la traversée par bateau depuis la Nouvelle-Zélande jusqu'à Anvers, cela prend un mois ! Cette viande ne peut donc pas arriver chez nous sous forme « fraîche ». Et à Anvers, elle n'arrive sous forme congelée que dans 38 % des cas. Qu'en est-il de la part croissante des 62% restant ? Qu'une si longue traversée soit possible pour une denrée si périssable, c'est tout le secret de la viande "réfrigérée"...

Le recours au froid constitue une pratique cou-

LA FICOW DÉNONCE LES ÉTIQUETAGES MENSONGERS

La viande réfrigérée ressemble en tout point à de la viande fraîche, sans vraiment en être...

Qui plus est, histoire d'accentuer la confusion du consommateur, elle se retrouvera à côté de la viande fraîche dans les étals de boucherie ou au niveau des rayons de barquettes de viande de nos supermarchés... Et cela sans aucune indication complémentaire nous indiquant de quel type de viande il s'agit !

Quand le produit porte la mention « Origine : Belgique » ou « côte d'agneau fraîche de pays », sans aucune autre indication de la provenance réelle de la viande, et pour seule raison que la viande a été découpée et/ou assaisonnée chez nous, la FICOW estime qu'il s'agit d'un étiquetage clairement mensonger visant à tromper le consommateur !

C'est pourquoi la FICOW reste attentive à ce type de démarche trompeuse et agit envers les enseignes la pratiquant. Merci, par exemple, au supermarché Match d'avoir été attentif à nos arguments...

Heureusement, tout ceci appartiendra bientôt au passé puisque d'ici 2014, une nouvelle loi européenne portant sur l'étiquetage des produits alimentaires devrait imposer de notifier l'origine réelle du produit, et non plus seulement son lieu de transformation final.



rante pour assurer une conservation prolongée des aliments, de quelques jours à quelques mois. Le froid est appliqué à tous les types de conservation, frais, réfrigéré ou congelé. Dans chacun de ces cas, il a comme conséquence le ralentissement des phénomènes d'altération et de multiplication microbienne.

La viande dite "**réfrigérée**" - ou "**chilled**" - se présente sous deux conditionnements différents :

- la **viande réfrigérée sous vide**, où la surface de la viande est en contact avec le film du sachet pour éviter la formation de poches d'air. Dans ce cas, la durée de vie de la viande est considérablement accrue, avec une durée de stockage de **huit semaines** pour l'agneau, à condition qu'un contrôle strict de la température soit maintenu à -1°C (+/- $0,5^{\circ}\text{C}$).
- la **viande réfrigérée sous atmosphère contrôlée**, où la viande est conditionnée dans un emballage exempt de toute trace d'air et dans lequel du dioxyde de carbone (CO_2) est ajouté. L'emploi du CO_2 limite la prolifération des bactéries et retarde ainsi les phénomènes d'altération du produit. Cette technique permet d'augmenter jusqu'à 50 % la durée du stockage par rapport à la méthode "classique", sous vide, soit **douze à seize semaines**, à condition qu'un contrôle strict de la température soit maintenu à -1°C (+/- $0,5^{\circ}\text{C}$).

L'un des problèmes de ce

LE WALLON, UN CONSOMMATEUR IGNORANT OU TROMPÉ ?

Le consommateur wallon et la viande d'agneau, c'est, semble-t-il, une grande histoire de méconnaissance.

Eh oui, le wallon semble ignorer que la viande d'agneau qu'il consomme généralement ne provient pas de nos étables ou de nos vertes prairies. Quand 87 % de l'agneau consommé chez nous est d'origine étrangère, seuls **37 %** des acheteurs wallons **pensent acheter** de l'agneau **importé**¹ ! Nettement plus grave : cette confusion entre le local et l'importé semblerait même atteindre certains de nos bouchers !

Le wallon ignore également que la viande d'agneau qu'il consomme le plus souvent n'est pas fraîche au sens où il l'entend... Et oui, la notion de « viande réfrigérée » n'est que très peu connue du grand public, alors là même que le consommateur wallon semble attribuer une grande importance à la fraîcheur de la viande qu'il consomme...un comble ! Cette confusion entre la viande fraîche et la viande réfrigérée est même présente au sein de l'Horeca. En 2007, une étude menée par le CRIOC a montré que, si près de six restaurateurs sur dix servent de la viande ovine en provenance de Nouvelle-Zélande, près de trois restaurateurs sur quatre estiment acheter de la viande ovine fraîche et 2% de la viande réfrigérée. Par leur absurdité - si le restaurateur achète néo-zélandais, il ne peut acheter frais -, ces chiffres prouvent que le restaurateur aussi n'a pas compris ce qu'était la viande "réfrigérée" ! Et cette confusion concernant la fraîcheur de la viande ne se limite pas qu'aux produits venant de l'autre bout de la planète. La viande proposée par notre second fournisseur en viande d'agneau, le Royaume-Uni, nous arrive également, le plus souvent, congelée ou réfrigérée.

Il faut dire qu'aujourd'hui, si un nombre croissant de consommateurs se montre soucieux de l'origine des produits qu'il consomme, c'est davantage pour des considérations d'ordre environnemental. Pour le consommateur, une connotation relative à la fraîcheur du produit n'ira pas souvent de pair avec le trajet que le produit a dû réaliser avant d'arriver dans son assiette ! Ou il préférera se rassurer en se certifiant que le produit lointain lui arrive par voie aérienne...

Alors, importé *versus* local, frais *versus* réfrigéré, pourquoi de telles confusions chez le consommateur wallon pour des concepts auxquels il semble accorder de l'importance ? Que le consommateur wallon désire ou non être averti, une chose est sûre, il n'est aujourd'hui pas aidé par les étiquettes figurant sur le produit ! Et oui, jusqu'à présent, l'étiquetage de l'origine du produit n'est pas obligatoire alors que l'affichage d'une mention locale est autorisé dès que le produit subit dans ce pays une quelconque transformation. Quant au fait que le produit carné soit réfrigéré et non frais, aucune autre indication que les seules températures de conservation indiquées sur la barquette - plus faibles que pour un produit frais - ne peut y faire allusion. Que penser, donc, d'une viande en barquette en vente dans un supermarché portant la mention "Origine : Belgique" ou "côte d'agneau fraîche de pays" ? Eh bien, si dans la même barquette sont présents une marinade quelconque, quelques brins d'herbes de Provence ou même une feuille de laurier, tout laisse à penser qu'il s'agit, bien évidemment, d'une viande réfrigérée importée qui aura été assaisonnée dans une industrie belge !

¹ Source : Observatoire de la Consommation Alimentaire, CRIOC. 2012. La consommation de viande d'agneau, enquête réalisée auprès de 645 Wallons et Bruxellois adultes non végétariens.



La viande néo-zélandaise est convoyée vers l'Europe par bateau. Pour faire face à ce trajet maritime de 1 mois, elle est conservée sous atmosphère contrôlée afin d'allonger sa durée de conservation. Cette technique consiste à remplacer par un gaz (du CO₂ par exemple) l'air qui se trouve dans la viande. Ce n'est pas vraiment ce qu'on appelle chez nous de la viande fraîche...

Ce 23 mars 2013, c'est donc armé de tous leurs sentiments d'injustice que les éleveurs ovins ont investi les rayons boucheries des supermarchés d'une dizaine de grandes villes françaises. Ils s'insurgent et clament aux clients de la grande

mode de conservation est d'ordre hygiénique. En étal, chez le boucher, chez le restaurateur ou encore dans le frigo de la ménagère, on oublie souvent que ce type de viande doit être maintenue à une température stricte de -1°C - or la température du frigo ménager avoisine souvent les 7 °C ! -, d'où une prolifération microbienne et des problèmes d'altération de la viande. La date de péremption réelle peut donc en devenir antérieure à la date limite de conservation affichée sur l'emballage du produit !

La contre-offensive française

Aujourd'hui, cette viande réfrigérée venue de l'autre côté de la planète irrite la France... ses éleveurs ovins prennent leur bâton de pèlerin...

La France ne fournit que 20 % des agneaux pour les fêtes pascales. Mais ce n'est pas une raison pour carrément « offrir un gigot néo-zélandais au consommateur, comme l'a fait la grande distribution ce printemps 2013 »... Une goutte d'eau qui a fait déborder le vase des éleveurs ovins français qui n'en peuvent plus de cette concurrence déloyale de l'agneau néo-zélandais qu'ils dénoncent. A l'appel de la FNO (Fédération Nationale Ovine), ils ont décidé d'agir. **Objectif de la mobilisation** : avant tout **informer le consommateur** quant à l'origine et à la fraîcheur de cette viande à bas prix !

« CET AGNEAU DE NOUVELLE-ZÉLANDE ARRIVE EN FRANCE À ENVIRON 5 EUROS LE KILO ET LA GRANDE DISTRIBUTION LE REVEND EN NE PRENANT PAS DE MARGE, SOIT UN OU DEUX EUROS PLUS CHER. LA GRANDE DISTRIBUTION EN A FAIT UN PRODUIT D'APPEL À L'OCCASION DES FÊTES DE PÂQUES. QUANT À NOUS, ÉLEVEURS FRANÇAIS, ON NOUS ACHÈTE L'AGNEAU À 5,5 EUROS LE KILO. PUIS, UNE FOIS ABATTU, LA GRANDE SURFACE L'ACHÈTE AUX ALENTOURS DES 7,5 EUROS LE KILO ET LE REVEND EN MOYENNE À 15 EUROS LE KILO. LA DIFFÉRENCE DE MARGE PRISE ENTRE CES 2 PRODUITS EST ÉNORME... »

surface que « cet agneau a pu être abattu il y a un mois et, pourtant, il est vendu pour de la viande fraîche » ! Et leur colère est compréhensible... dans les allées de l'hypermarché, en tête de gondole, du gigot d'agneau en provenance de Nouvelle-Zélande est vendu à un prix trois fois inférieur au gigot français, présent quelques rayonnages plus loin...

Outre les tracts distribués, certains éleveurs ont apposés de nouvelles étiquettes sur les produits importés incriminés pour interpeller le consommateur : « Combien de kilomètres aura parcouru cet agneau avant d'arriver dans votre assiette ? ». Les éleveurs ont également conscientisé le consommateur quant aux garanties supérieures de traçabilité qu'offre l'agneau produit localement grâce à l'identification électronique individuelle. La rentabilité souvent limitée des élevages locaux a également été mise en avant, en parallèle avec l'importance du maintien d'une activité économique dans les campagnes ainsi que du rôle d'entretien des paysages que jouent les éleveurs locaux.

L'opération semble avoir été une réussite : les consommateurs se sont montrés très sensibles aux arguments des éleveurs, parfois surpris



Les éleveurs ovins français ont investi les grandes surfaces pour sensibiliser le consommateur.



d'apprendre l'origine et les caractéristiques de la viande qu'ils étaient sur le point d'acheter, souvent inquiets suite aux derniers scandales autour de la viande, toujours demandeurs de plus d'informations sur les produits en rayons.

« CHOISIR LA VIANDE D'UN AGNEAU FRANÇAIS, C'EST UN ACTE CITOYEN, L'ASSURANCE D'UN AGNEAU IDENTIFIÉ ET D'UNE TRAÇABILITÉ SANITAIRE IRRÉPROCHABLE »...UN MESSAGE PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ !

Leur action se tourne aussi vers les instances publiques : les éleveurs ovins leur ont communiqué l'urgence de clarifier l'origine de la viande sur la barquette et leur demandent de pouvoir apposer le logo « Viande ovine française » pour la viande produite localement, à l'instar de ce qui existe déjà pour d'autres productions. Les éleveurs réclament également des informations complémentaires sur l'étiquetage des produits importés, entre autres la mention de la date de naissance et de la date d'abattage de l'animal.

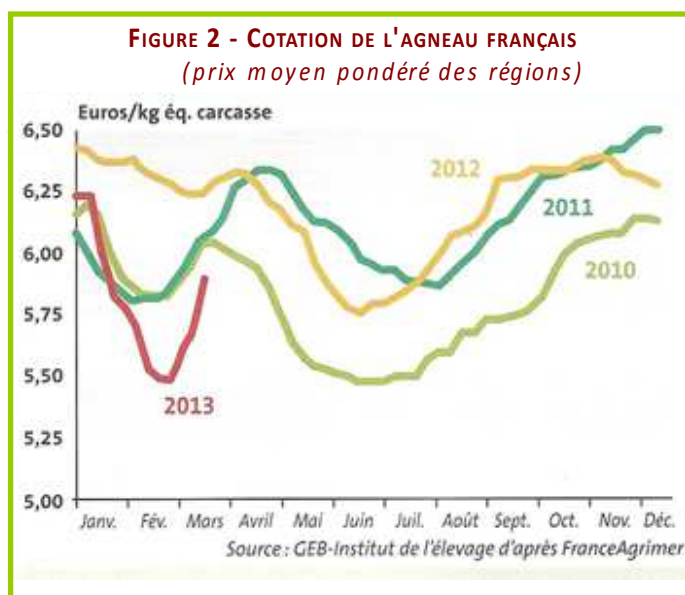
Encore, leur action va jusqu'à tenter de sensibiliser les fautifs... A l'invitation de la Fédération Nationale Ovine, des éleveurs poitevins ont reçu leurs collègues néo-zélandais : Mike Peterson, président des éleveurs ovins de Nouvelle-Zélande, et Dave Harrison, représentant de la filière ovine néo-zélandaise à Bruxelles. « Nous avons organisé cette journée pour tenter de leur faire comprendre, les conséquences et les difficultés que représente sur les éleveurs ovins français et européens, leur politique de prix bas des agneaux qu'ils exportent massivement chez nous », explique Serge Préveraud, président de la FNO. « Alors qu'un éleveur néo-zélandais sort un agneau aux alentours de 50 €, en France nous sommes sur deux fois et demi ce prix. Pour l'instant, il s'agit d'un échange, mais le comportement libéral des éleveurs néo-zélandais doit changer. Si la situation n'évolue pas nous mettrons en avant que leur viande n'a pas de traçabilité, et qu'elle est conservée

grâce à la technique de l'atmosphère contrôlée. » Des arguments que Mike Petersen entend, mais pour lesquels il ne peut offrir aucune garantie : « En Nouvelle-Zélande, la situation des éleveurs ovins est également difficile, mais nous exportons chaque année 20 millions d'agneaux et la France est un de nos plus gros marchés. Nos bêtes sont élevées uniquement en plein air, et nous n'avons pas véritablement de contraintes de génétique ou de traçabilité. Dans les trois mois à venir, les prix ne remonteront pas car beaucoup d'agneaux sont abattus en raison de la sécheresse actuelle. Mais dès que la production baissera, je pense que les prix s'ajusteront d'eux-mêmes. »

Un prix européen en berne

Et si les éleveurs français sont particulièrement sensibles ce printemps, c'est parce que le prix qui leur est offert n'est pas au beau fixe... Fin février, la cotation de l'agneau français atteignait un triste record de 5,47 €/ kg carcasse, soit un prix plus bas que tous les prix des 3 années antérieures et alors que le coût de production, avec l'augmentation du prix des aliments et de l'énergie, ne cesse de grimper ! Certes, à l'approche des fêtes de Pâques, la cotation de l'agneau est progressivement remontée mais, avec ces 5,89 €/ kg carcasse, elle restait bien inférieure au prix proposé à telle période en 2010, 2011 et 2012 (**Figure 2**).

Et l'agneau néo-zélandais n'est pas innocent à ce prix morose : les envois massifs d'agneaux néo-zélandais à prix bradés déstabilisent totalement le marché européen et français. Avec de telles pratiques et en parallèle des importations massives d'agneaux du Royaume-Uni de cet hiver, les néo-zélandais plombent la filière et font chuter les cours.



Quant à l'agneau anglais, il ne se porte guère mieux : bien qu'ayant gagné 76 centimes en un mois pour se porter à 4,92 €/ kg carcasse à la mi-mars, il restait inférieur de 7 % à son niveau de 2012 à pareille époque, et très en-dessous du pic observé à Pâques 2011. De fait, le cours de l'agneau au

Royaume-Uni (et en Irlande) est resté sous pression face à l'important essor de la production intérieure et face à l'afflux de marchandises à bas prix en provenance de Nouvelle-Zélande.

Des revenus insuffisants de part et d'autre de la planète

Pourtant, ces prix à l'importation anormalement compétitifs ne coïncident pas avec une situation bien plus rose de l'autre côté de la planète. Malgré des coûts de production parmi les plus bas au monde, les exploitations allaitantes néo-zélandaises sont confrontées depuis plusieurs années à un manque de revenu. Etant donné que la Nouvelle-Zélande exporte plus de 90% de ce qu'elle produit, le revenu des éleveurs allaitant est indexé sur le taux de change entre le NZD (dollar néo-zélandais) et les autres devises. Un NZD fort, comme c'est le cas depuis plusieurs années, à l'exception de fin 2007-début 2008, signifie une perte de revenu pour les éleveurs.

Alors, l'agneau de demain, néo-zélandais ou local ?

Ce manque de rentabilité ne sonne pourtant pas le glas de la production ovine néo-zélandaise. Avec un secteur aval moderne et en pleine restructuration, une production qui devrait se réduire plus lentement, voire se stabiliser, et des marchés rémunérateurs et demandeurs, comme l'Union Européenne, le secteur ovin néo-zélandais a toujours un avenir... Son principal concurrent semble être le développement local de la production laitière, concurrent qui a provoqué une chute de près de 25 % des surfaces dédiées à la viande ces 20 dernières années, et sa chute parallèle des effectifs de ruminants allaitants.

Qui plus est, ce ne sont pas les environnementalistes réalistes qui pourront attaquer l'agneau kiwi... Une étude récemment publiée montre que 100 g d'agneau

néo-zélandais consommés au Royaume-Uni représentent 1,9 kg de CO₂, dont 80% proviennent de l'élevage. Seulement 3% proviendraient de la transformation, 5% du transport et 12% de la distribution et de la consommation. Ce résultat est inférieur (de l'ordre de 15%) à celui calculé par la filière française pour l'agneau français. Et d'autres études scientifiques vont dans le même sens : en termes de bilan carbone, l'agneau néo-zélandais consommé chez nous serait gagnant par rapport à l'agneau produit localement ! Et c'est logique au vu de leur mode de production 100 % à l'herbe et sans bâtiments, et au vu de leur commercialisation organisée en « gros volumes » quand nous, nous commercialisons de petits lots de parfois seulement quelques agneaux...

Toutefois, si l'agneau néo-zélandais semble plus « vert » que l'agneau produit localement, il ne sera

L'AFFAIRE SPANGHERO... UN ARGUMENT SUPPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DU LOCAL NON TRANSFORMÉ!

En mars dernier, 57 tonnes de viande de mouton britannique, dont l'importation est théoriquement interdite, ont été retrouvés dans l'Aude, en France, dans les entrepôts de la société Spanghero.

La viande concernée est de la viande « VSM », obtenue par un procédé de séparation mécanique (raclage) de la viande attenant à l'os. Le procédé et la vente de ce type de viande sont interdits en Union européenne depuis 2001 et la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), car des éclats d'os et de moelle porteurs d'infections (vache folle, tremblante du mouton,...) peuvent se retrouver dans la viande.

Bien que l'entreprise Spanghero décline toute responsabilité dans cette affaire, la viande étant « *présumée conforme à sa commande* », il aurait dû être possible de constater à l'œil nu que la viande n'était pas de l'agneau haché. Car la viande séparée mécaniquement ressemble davantage à une pâte, composée de viande, graisse et parfois de cartilage qu'à de la viande hachée.

Ce nouveau scandale alimentaire, un mois après celui de la viande chevaline retrouvée dans les plats préparés – et dans lequel la société Spanghero était en première ligne ! – est l'occasion de sensibiliser le consommateur aux avantages d'une production locale, traçable mais surtout, aux avantages de la consommation de produits frais, peu transformés. En dehors des garanties sanitaires et sécuritaires qu'ils offrent, ces produits sont également garants d'une plus grande qualité gustative et nutritionnelle ! Ils sont également l'occasion de reconstruire un lien entre le producteur et le consommateur, entre autres via la mise en avant des circuits courts qui sont exclusivement axés sur ce type de produits.

jamais aussi durable ! Jamais il ne pourra jouer un rôle dans le maintien d'une activité rurale ou encore dans l'entretien des paysages de nos campagnes...

Restent des questions davantage philosophiques... Est-il nécessaire de vouloir continuer à produire de (presque) tout localement ? Si oui, doit-on avoir pour objectif systématique l'autosuffisance, ou doit-on réduire la voilure sur les productions les plus coûteuses, tant d'un point de vue environnemental qu'économique ?

Quoi qu'il en soit, à l'heure d'aujourd'hui, en l'absence d'une production ovine locale suffisante (et le mot est faible), le consommateur wallon a besoin de l'agneau néo-zélandais. Mais espérons que dans le futur, l'agneau néo-zélandais soit juste un produit complémentaire d'une production locale hautement déficitaire et non plus un concurrent déloyal donnant une image tronquée de la valeur du produit. Espérons également plus de clarté pour le consommateur...

DBCWOOL SA : COLLECTE DE LAINE 2013

Qui?

DBCwool sa, récoltant lainier verviétois. DBCwool donnera la priorité à une **valorisation locale de la laine** via sa filiale Lanado (fabrication de couettes et oreillers, rembourrages en laine,... - voir www.lanado.be).

Cette collecte s'inscrit dans un projet de relance d'une « filière laine locale », mené par l'asbl NGE2000 ; plus d'informations sur www.laines.be.

OÙ ET QUAND ?

3 points de collecte et 2 dates sont proposés :

- Le **02 JUILLET de 10h à 12h** à la Bergerie du Gros Cron, 6730 **LAHAGE** (Tintigny)
- Le **02 JUILLET de 14h à 16h** au CRO, rue du Strouvia, 18 à 5340 **FAULX-LES-TOMBES**
- Le **03 JUILLET de 9h à 11h** dans les entrepôts de Traitex, rue de Limbourg, 145 à 4800 **VERVIERS**

COMMENT ?

Seule une laine **propre, longue, blanche, exempte d'onglons et de l'année** intéresse DBCwool.

La laine de couleur, y inclus celle de l'Ardennais Roux, ne sera pas reprise (exception faite pour « dépanner » l'éleveur fournissant de la laine blanche).

La laine fournie devra respecter le cahier des charges (voir Filière et Ovine n°33, page 10 ou www.laines.be/suivez-le-fil/tonte/article/pour-une-laine-de-qualite)

PRIX ?

La laine sera payée en fonction du **cours du marché** français et en fonction de la qualité et **propreté** de la laine. Les laines seront ainsi classées en 3 catégories :

- Laines blanches, longues et gonflantes de 1^{ère} catégorie
- Laines blanches et gonflantes de 2^{ème} catégorie (laines moins propres)
- Laines de couleur, laines de panse, laines de 6 mois (3^{ème} catégorie)

En sus du prix du marché, un **bonus de 1€ par kilo** de laine de qualité A utilisée par Lanado (production locale) sera rétrocédé à l'éleveur, au prorata de la quantité de laine de qualité A fournie par chacun. 39 % de la laine de qualité A récoltée en 2012 a servi à la fabrication de produits locaux.



! INSCRIPTION OBLIGATOIRE ! par mail (info@dbcwool.be) ou téléphone (087/22 41 34)

AWEOC : PLANNING DES CONCOURS 2012

Jour	Date	Officiels AWEOC	Non officiels Aweoc	Précisions
Dimanche	19-mai		Chapon Seraing	Interprovincial
Dimanche	26-mai		Sirault	Interprovincial
Dimanche	16-juin	Wavre		Prov & interprov
Dimanche	16-juin		Bocholt	Interprovincial
Dimanche	23-juin	La Reid		Provincial
Samedi	29-juin		Torhout	Provincial
Dimanche	30-juin	Ath		Provincial
Dimanche	7-juil	Barvaux /s/Ourthe		Provincial
Dimanche	7-juil		Alden Biesen	Provincial
Dimanche	14-juil	Ciney		Provincial
Dimanche	14-juil		Eeklo	Provincial
Dimanche	21-juil		Alost	Interprovincial
Samedi	27-juil	Libramont		Interprovincial
Samedi	27-juil		Tienen	Interprovincial
Dimanche	4-août		Etalle	Interprovincial
Dimanche	18-août		Beveren-Leie	Interprovincial
Dimanche	25-août	Momallia		Interprovincial
Dimanche	1-sept		Battice	Interprovincial
Samedi	7-sept		Grimbergen	Provincial
Samedi	14-sept		Heist-Op-Den-Berg	Provincial
Dimanche	15-sept		Vollezele	Interprovincial
Samedi	7-déc	Agribex		National
Samedi	9-nov		Brabant Wallon	Souper annuel

BERGERS DE LA GAUME : PROGRAMME 2013

13 JUILLET - Ramassage de la laine - Attention ! **Changement de date** : le ramassage habituellement programmé le premier samedi de juin est reporté au samedi 13 juillet afin de répondre à la demande des éleveurs. La tonte n'étant pas terminée en juin, la date retenue serait semble-t-il mieux adaptée.

4 AOÛT - 34^{ème} Journée du Mouton et de l'Artisanat - Concours interprovincial ovin

8 SEPTEMBRE - Journée agricole du Sud Luxembourg - Rassemblement - Exposition - Vente de moutons : moutons d'élevage, agneaux, agnelles...

13-14-15-16 SEPTEMBRE - Voyage en Haute-Savoie - Découverte de la région d'Annecy avec visite d'alpage et d'élevages ovins

26 OCTOBRE - Souper d'automne

NOVEMBRE - Conférence (thème à définir)

DÉCEMBRE - Collecte des abonnements à la revue «Pâtre» pour bénéficier d'un prix d'abonnement groupé

INFOS? Les Bergers de la Gaume, 6740 Étalle. 063 455747 ou bergersdelagaume@skynet.be

Si l'entropion est décrit dans bon nombre d'espèces de mammifères domestiques, il semble bien plus fréquent chez les petits ruminants et plus particulièrement encore chez l'agneau. Présenté comme première malformation congénitale dans l'espèce ovine en termes de prévalence dans les exploitations, l'entropion, connu des éleveurs depuis des décennies et largement documenté, n'a pas encore fini de faire parler de lui. Réelle nécessité de prise en charge thérapeutique, impact sur la productivité et le bien-être, stratégies de prévention, autant de questions auxquelles de récents et futurs travaux ont tenté et tenteront de répondre. Faisons le point.

- AFFECTIONS OCULAIRES CONGÉNITALES -



LE POINT SUR L'ENTROPION DANS L'ESPÈCE OVINE

Alice Foulon et François Claine
Département de Médecine Vétérinaire, Université de Namur

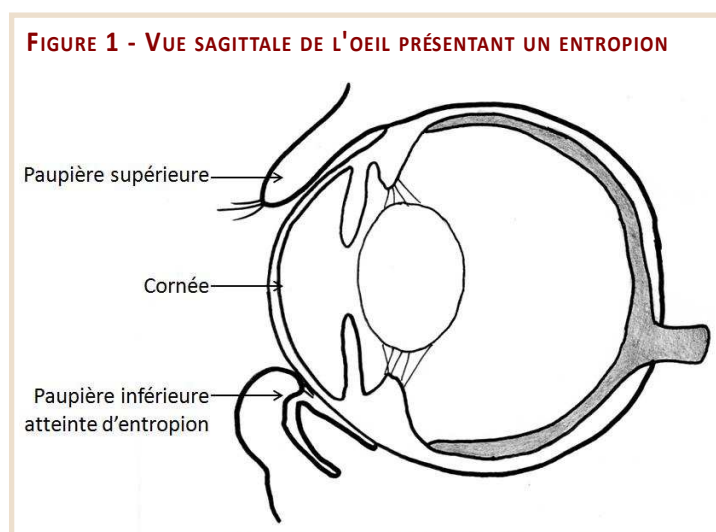
Description et caractéristiques

L'entropion congénital est présent, comme son nom l'indique, dès la naissance ou apparaît dans les 48 heures après l'agnelage (Claine *et al.*, 2013). Il correspond à l'enroulement complet ou partiel de la partie libre de la paupière vers l'intérieur, en contact direct avec la cornée (partie antérieure et transparente du globe oculaire) (*figure 1*) (Warwick and Berry, 1962). Une récente étude menée au Centre de Recherche Ovine (CRO) de Faulx-les-Tombes sur une population de 318 agneaux issus d'une même période d'agnelages a permis de mettre en évidence que 13,6% (52/318) des agneaux ont présenté un entropion. Cette malformation était exclusivement localisée au niveau de la paupière inférieure (Claine *et al.*, 2013). Dans cette même étude, l'entropion se manifestait principalement de manière unilatérale 69% (36/52). Agneaux mâles et femelles étaient (presque) équitablement atteints : 42% (22/52) et 58% (30/52) res-

pectivement. Ces données sont comparables avec celles issues de précédents travaux sur le sujet, bien que des taux d'incidence largement supérieurs aient déjà été rapportés (Cameron *et al.*, 2005; Green *et al.*, 1995; Joyce *et al.*, 1981).

Manifestations oculaires associées

Le frottement des cils et du tissu palpébral entrepris par l'enroulement contre le globe oculaire est un facteur d'irritation majeur pour l'œil. Les agneaux montrant de l'entropion présentent donc fréquemment un œil (ou les deux yeux...) rouge(s), traduisant l'existence d'un processus inflammatoire au niveau de la conjonctive (membrane muqueuse recouvrant l'intérieur



des paupières) souvent associé à de la kératite (inflammation de la cornée caractérisée par une disparition de sa transparence et l'apparition d'une fine vascularisation à sa surface). En outre,

la présence d'ulcères cornéens macroscopiquement visibles est habituellement décrite (Cameron *et al.*, 2005). Ces lésions creuses sur la surface de la cornée sont particulièrement débilantes. Elles s'observent aisément en déployant manuellement la paupière enroulée vers l'extérieur (**figure 2**).

Des signes manifestes de douleur oculaire sont par ailleurs observés chez les agneaux présentant de l'entropion (Cameron *et al.*, 2005). Ils consistent en du larmolement, une tendance à éviter la lumière en raison d'une sensation visuelle pénible (photophobie) et des contractions répétées et involontaires des muscles des paupières (blépharospasme). Ce dernier signe n'est cependant que peu voire pas présent chez l'agneau.

Facteurs de risque

De nombreuses études ont souligné l'importance du facteur « race » dans le développement de l'entropion. Green et collaborateurs (1995) ont ainsi démontré que le nombre d'agneaux présentant de l'entropion était significativement plus élevé dans les races Charollais et Texel. Plus récemment, Claine et collaborateurs (2013) ont montré une même « prédisposition » au sein de la race Ile de France. La taille de la portée semble être également un facteur de risque. Les agneaux nés triples seraient plus susceptibles de présenter un entropion que des agneaux nés simples ou doubles (Claine *et al.*, 2013). Néanmoins, d'autres facteurs comme le sexe ou le poids de l'agneau à la naissance n'ont aucun impact sur l'incidence de cette malformation (Claine *et al.*, 2013; Green *et al.*, 1995; Joyce *et al.*, 1981).

Impact sur la productivité et le bien-être animal

L'étude menée au CRO par Claine et collabora-

teurs (2013) a été la première à évaluer l'impact de l'entropion congénital sur la croissance des agneaux, et ce au travers de la mesure du gain quotidien moyen (GQM) de ceux-ci durant les deux premières semaines de vie. Il ressort de cette évaluation qu'aucune différence significative n'a pu être mise en évidence entre le groupe d'agneaux atteints par de l'entropion et le groupe contrôle non-atteint. La présence de cette malformation ne semble donc pas interférer avec le comportement alimentaire des animaux, et donc avec leur prise de poids.

Malgré cela, l'entropion reste une source d'inconfort pour l'animal comme en témoignent les signes de douleur oculaire précédemment évoqués et fréquemment observés. Ne faudrait-il pas alors prendre la décision de traiter ?

Options thérapeutiques

Si l'entropion s'accompagne de signes manifestes de douleur oculaire, tous les auteurs ne s'accordent pas sur la nécessité de traiter celui-ci, et ce notamment en raison du fait d'une possible résolution spontanée des lésions observées. Claine et collaborateurs (2013) ont ainsi démontré qu'une disparition de la malformation et des signes oculaires associés s'observait après un temps médian de 7 jours (temps médian : temps à partir duquel la moitié de la population étudiée ne présente plus d'entropion et signes associés). Dans certains cas, les lésions oculaires peuvent atteindre une telle importance en termes d'étendue et/ou de gravité qu'elles peuvent nécessiter des soins particuliers (Green *et al.*, 1995; Sakul *et al.*, 1996).

Différentes techniques de repositionnement de la paupière entreprise par la malformation sont décrites et peuvent être réalisées avec plus ou moins de facilités. Une première possibilité con-

FIGURE 2 - OEIL PRÉSENTANT UN ENTROPION



Le déploiement de la paupière inférieure fait apparaître l'ulcère cornéen.

siste à extérioriser la paupière manuellement (avec le pouce) pour lui redonner une disposition « naturelle » (Scott, 2006; Crispin, 2009). A côté de celle-ci, d'autres méthodes peuvent être envisagées :

- **injection sous-cutanée au niveau palpébral de produit antibiotique** voire de toxine botulique (*figure 3a*). Le volume de produit injecté pourrait ainsi participer au redéploiement de la paupière entreprise par la déformation. L'antibiotique empêcherait, quant à lui, le développement d'un processus infectieux secondaire.
- **placement de clips métalliques** (*figure 3b*) afin de maintenir la paupière en position physiologique.
- **excision d'une bande de tissu palpébral** représentant un surplus de peau **et mise en place de sutures** (*figure 3c*).

L'application d'un collyre, médicament liquide à placer directement dans l'œil, permet d'humidifier correctement la cornée et ainsi de limiter le frottement des cils contre celle-ci, diminuant de facto le risque d'aggravation des lésions (Scott, 2006).

Qu'il s'agisse de l'application d'un produit antibiotique, anti-inflammatoire ou de la mise en place de l'une de ces techniques, demandez conseil à votre vétérinaire.

L'incidence de cette pathologie peut être importante dans un troupeau et la prise en charge thérapeutique individuelle d'un grand nombre d'animaux n'est pas toujours évidente. Ces traitements peuvent être lourds pour l'éleveur autant financièrement que logistiquement. Ne serait-il donc pas intéressant de centrer son attention sur l'aspect préventif de cette affection ?

Approches préventives : chantier en cours !

L'entropion semble avoir une composante génétique bien établie. Si de nombreux auteurs s'accordent sur son origine polygénique, son mode de transmission n'est pas encore totalement élucidé (Crispin, 2009). L'identité du père constituerait un facteur de risque non négligeable, ce qui expliquerait la raison pour laquelle il est conseillé d'écarter de la reproduction les mâles dont un grand nombre de descendants seraient atteints par cette malformation.

Les travaux menés actuellement au CRO de Faulx-les-Tombes tentent de mieux comprendre l'influence de cette composante génétique. L'étude de la prévalence de cette malformation dans la descendance de plusieurs béliers reproducteurs a d'ores et déjà permis de mettre en évidence, et ainsi de confirmer, que l'identité du géniteur peut avoir un impact sur le nombre d'agneaux atteints d'entropion. La construction d'arbres généalogiques au fil des différentes saisons d'agnelages permettra d'affiner les connaissances sur le mode de transmission de cette affection palpébrale.

FIGURE 3A – TRAITEMENT PAR INJECTION SOUS-CUTANÉE AU NIVEAU PALPÉBRAL (D'après Sakul H. et al.)



FIGURE 3B – TRAITEMENT PAR PLACEMENT DE CLIPS MÉTALLIQUES (D'après Sakul H. et al.)

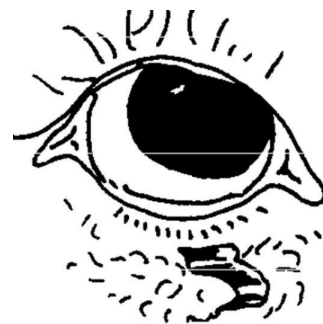
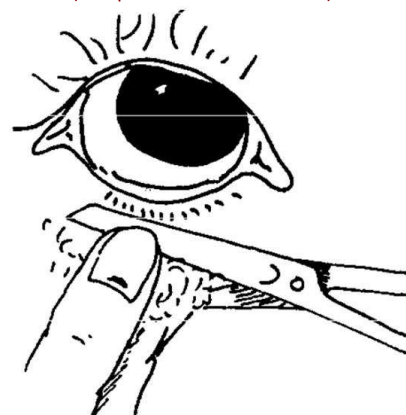


FIGURE 3C – TRAITEMENT PAR EXCISION D'UNE BANDE DE TISSU PALPÉBRAL (D'après Sakul H. et al.)



Conclusion

Si l'entropion congénital chez l'agneau a déjà fait l'objet de bon nombre d'articles, il n'en reste pas moins que cette malformation, la première en termes de fréquence dans nos élevages, suscite encore le débat. Si certains évoquent la résolution spontanée de celle-ci et des signes oculaires qui lui sont associés comme l'absence d'impact sur la prise de poids, d'autres insistent sur l'altération du bien-être des agneaux atteints et soulignent donc la nécessité d'une prise charge thérapeutique. Les options de traitement sont certes nombreuses mais leur application sur le terrain peut s'avérer toutefois contraignante et coûteuse. La meilleure approche ne serait-elle donc pas celle de la prévention ? A creuser car il reste du chemin à parcourir afin d'affiner les connaissances à ce sujet !

Bibliographie

Cameron, J.G., Whittaker, C.J.G., Gelatt, K.N., Wilkie, D.A.,

2005. *Food animal ophthalmology*. In: Gelatt, K.N. (Ed.), *Essentials of Veterinary Ophthalmology*. Blackwell Publishing, Oxford, pp. 377-412.

Claine, F., Raes, M., Leemans, J., Muylkens, B., Kirschvink, N., 2013. *Monitoring and management of congenital entropion in lambs : A prospective study*. *Small Ruminant Res.* 111, 1-5.

Crispin, S. M., 2009. *Farm animal ophthalmology. Notes on veterinary ophthalmology*. Blackwell Publishing. pp 247.

Green, L.E., Berriatua, E., Morgan, K.L., 1995. *The prevalence and risk factors for congenital entropion in intensively reared lambs in south west England*, *Prev. Vet. Med.* 24, 15-21.

Joyce, J.R., 1981. *Diseases of ocular structures*. In: Howard, J.L. (Ed.), *Current Veterinary Therapy. Food Animal Practice*. W.B. Saunders, Philadelphia, p.1053.

Rasmussen, R.E., 1980. *Repair of entropion in lambs*. *Mod. Vet. Pract.* 61, 943-944.

Sakul, H., Kellom, T.R., 1996. *Heritability of entropion in several US sheep breeds*. *Small Ruminant Res.* 23, 187-190.

Sakul, H., Snowden, G.D., Hemenway, K.J., 1996. *Evaluation of techniques for correction of entropion in lambs*. *Small Ruminant Res.* 20, 187-191.

Scott, P. H., 2006. *Eye diseases*. Manson publishing. *Sheep medicine*. pp 268.

Warwick, B.L., Berry, R.O., 1962. *Infantile entropion in sheep*. *J. Hered.* 53, 10-11.

A l'Alliance... **L'élevage Ovin et Caprin depuis 1933**

L'élevage
proche de vous !

Comment commander ?



- Rendez-vous sur www.alliance-elevage.com

- Constituez votre panier, envoyez-le en simple devis en visualisant vos frais de transport.

- Si vous le souhaitez, vous pouvez passer commande immédiatement.

- Paiement facile en effectuant directement un virement dans notre banque de Bruxelles !

Pour tout contact,
vous pouvez appeler Valérie au 00.33.5.49.83.30.92

Alliance Elevage
Matériel d'élevage & produits

Catalogue général 2013
de Alliance Pastorale

Catalogue gratuit sur demande

- Équipement bâtiment
- Étable
- Petit matériel
- Alimentation
- Hygiène & soins
- Culture
- Labes
- Sol & récolte
- Mécanique
- Arbre
- Transport
- Autres espèces
- Vie quotidienne

N° Tél. **00.33.5.49.83.30.92**

Alliance Pastorale BP 80095 - 86502 Montmorillon Cedex - FRANCE

www.alliance-elevage.com



VERS UN "CODE WALLON DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE" ET UN "CONSEIL DES PRODUCTEURS WALLONS"



Christel Daniaux – FICOW

Depuis plusieurs mois, le Ministre wallon de l'agriculture, Carlo di Antonio a multiplié les rencontres avec les agriculteurs et l'ensemble des acteurs du monde agricole. De nombreuses séances d'information et de consultation ont eu lieu à travers la Wallonie concernant les projets de « Code wallon de l'Agriculture et de l'Horticulture » et de réforme pour l'agriculture et l'horticulture wallonnes. Le 11 mars dernier, en l'Espace Senghor à Gembloux, devant une Assemblée générale constituée de représentants des différents secteurs des productions agricoles et horticoles wallonnes dont plusieurs éleveurs ovins et caprins wallons conviés par la FICOW, le Ministre a présenté la réforme qu'il veut engager, ainsi que les plans stratégiques 2013 pour la recherche et pour la promotion. Son défi est grand et ambitieux...l'enjeu en est important et essentiel pour notre agriculture !

Un texte fédérateur

Un « Code wallon de l'Agriculture et de l'Horticulture », voilà le projet n°1 de l'actuel Ministre wallon de l'agriculture. Ce Code, en cours d'élaboration, constituera, en compilant les législations existantes et sans créer de nouvelles contraintes, un texte fédérateur pour les diverses composantes de l'agriculture et de l'horticulture wallonnes. Un tel texte fédérateur unique et cohérent simplifiera la compréhension des différentes réglementations.

Fruit d'une vision globale concertée, ce Code définira les priorités et les choix stratégiques face aux challenges que doit relever l'agriculture, en matière alimentaire, environnementale, énergétique et socio-économique. Les aides diverses seront alors orientées vers les objectifs prioritaires ainsi définis. Cette vision globale concertée est une nécessité, *a fortiori* dans un contexte économique difficile

et de préparation de mise en œuvre pour la nouvelle Politique Agricole Commune. Une nécessité qui fait aujourd'hui défaut dans le monde agricole wallon, note le Ministre wallon de l'agriculture.

Les producteurs au centre des décisions

Pour Carlo di Antonio, une implication accrue des producteurs dans le choix des politiques agricoles est une condition sine qua none pour la réussite de celles-ci.

Cette participation active des producteurs s'effectuera via un « **Conseil des producteurs** », organe restant à créer et qui regroupera une quarantaine de personnes issues de chacune des filières

actuellement soutenues, à raison de 3 représentants par secteur : grandes cultures, lait et produits laitiers, viande bovine, porcs, ovins et caprins, volailles et lapins, pomme de terre, horti-



Ce 11 mars, le Ministre Carlo di Antonio a présenté son projet de réforme de l'agriculture wallonne à de nombreux représentants du monde agricole et horticole wallon.

culture comestible et horticulture ornementale, pisciculture, agriculture biologique et productions énergétiques. Une place pourra également y être faite à d'autres filières wallonnes. Le Ministre insiste particulièrement sur la représentativité effective des membres qui constitueront le Conseil des producteurs.

Ce Conseil des Producteurs aura pour missions de donner des avis, de relever les problématiques propres à chaque secteur, d'orienter les choix en matière de recherche, de promotion et de politique, et de demander des interventions spécifiques. Il sera organisé en 3 Chambres : agriculture traditionnelle, agriculture biologique et horticulture, qui baseront leur travail sur des Assemblées de producteurs par secteur. Le Conseil des producteurs sera le principal **organe d'avis du Ministre** et de son « **Comité stratégique agriculture** » (ou COSTRAGRI).

Ce Comité stratégique, autre nouvel organe à créer, regroupera les responsables de l'Administration, le Centre wallon de recherches agronomiques et l'Agence de promotion de l'agriculture wallonne (actuelle APAQ-W dont le nom deviendra « Agriculture de Wallonie »). Il aura pour missions d'évaluer et de valider les demandes en provenance du Conseil des Producteurs ainsi que de gérer les budgets.

Les Assemblées de producteurs et le Conseil des Producteurs collaboreront avec les fédérations représentatives des secteurs amont et aval des filières, les associations de consommateurs et les organisations interprofessionnelles. Chaque année, une Assemblée générale des producteurs sera organisée pour présenter les plans d'action issus des demandes du Conseil des Producteurs.

Pour la réalisation de son travail, le Conseil des Producteurs sera appuyé par l'ensemble du personnel des actuels Conseils de filière. Ce personnel – y inclus celui de la FICOW - sera regroupé dès septembre prochain, au sein d'un staff d'appui et d'encadrement au service du Conseil des Producteurs, nommé « **Service d'Appui** ». Ce système remplacera les actuels Conseils de filière mis en place lors de la création de l'APAQ-W.

Accroître la coordination des services

Les instances politiques estiment qu'elles subven-

tionnent aujourd'hui de nombreuses structures non coordonnées entre elles. Cette multiplication des structures amène à une redondance des activités menées et à une confusion chez l'agriculteur devant faire appel à ces services. Hors, répondre aux besoins de ceux-ci doit être la première préoccupation de l'administration et des services d'encadrement. La réforme engagée devrait donc également conduire à la création d'un guichet administratif unique et à une clarification du rôle des services d'encadrement agricole pour plus de synergies et de cohérence.

Une stratégie de recherche redéfinie

Carlo Di Antonio désire que la recherche s'oriente vers une **agriculture écologiquement intensive**, soit une agriculture qui tire le meilleur parti des ressources naturelles, tout en réduisant les déchets. Pour mettre en pratique ces principes, il souhaite une recherche scientifique qui émane davantage d'une vision prospective et **pluridisciplinaire** de l'agriculture, sans oublier une recherche davantage mobilisatrice, pouvant faire face aux crises sectorielles ou aux besoins de redéploiement d'un secteur agricole. Il insiste également pour que la recherche soit davantage **participative**, avec une considération accrue des problématiques rencontrées sur le terrain (et traduites par le Conseil des Producteurs) et un retour accru des résultats obtenus vers le terrain (vulgarisation, partage d'expertise, transfert rapide des connaissances vers le terrain).

Le Centre de Recherches Agronomiques, premier organe de recherches scientifiques sur le territoire wallon, propose dès lors de développer son programme scientifique 2013-2015 autour de 3 thèmes :

1. la gestion intégrée et dynamique des facteurs de production, c'est-à-dire la valorisation des ressources génétiques, l'étude des processus naturels exploitables en agriculture écologiquement intensive, la limitation des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, l'accroissement de la durabilité des systèmes d'élevage et la production agricole de services éco-systémiques tels que, par exemple, le recyclage de déchets ou l'impact paysager;
2. la gestion des risques de contamination dans le secteur agroalimentaire et l'environnement et

l'adaptation des systèmes agricoles aux changements socio-économiques et climatiques ;

3. la gestion et la valorisation de la production, qui reposent sur la capacité du CRA-W à développer des méthodes de caractérisation des produits agroalimentaires, pour mieux valoriser la production et optimiser sa transformation.

En particulier, il a été demandé au CRA-W de développer un plan de recherche global relatif à l'**agriculture biologique** (AB) et à l'**autonomie protéique**. Ainsi, des tests de solutions innovantes mais présentant un risque économique potentiel pour les producteurs seront menés et, à terme, entre 10 et 20% de la surface agricole utile du CRA-W sera convertie en AB. Pour le plan « Autonomie protéique », la priorité sera donnée à l'économie de protéines au travers l'optimisation de l'alimentation des animaux de rente, à la production accrue de protéagineux et oléo-protéagineux et à l'optimisation des synergies entre bassins de production « grandes cultures – élevage » en Wallonie.

Les lignes directrices pour la promotion

Le Code wallon de l'Agriculture et de l'Horticulture prévoit également une profonde réforme de l'APAQ-W, l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité, qui prendra le nom d'Agence « **Agriculture de Wallonie** ». Outre la structure actuelle 'APAQ-W', l'Agence « Agriculture de Wallonie » deviendra l'**acteur unique** de la promotion de l'Agriculture wallonne en intégrant en son sein l'OPW (Office des Produits Wallons) ainsi que des missions de promotion soutenues par la Wallonie et actuellement effectuées par Accueil Champêtre en Wallonie (ACW) et Saveurs Paysannes. Cette Agence travaillera sous les orientations et l'évaluation du Conseil des producteurs.

Ses missions seront :

- Octroyer le logo « Agriculture de Wallonie » et en assurer la promotion.
- Concevoir et organiser une centrale de marchés pour les pouvoirs publics, afin d'assurer la présence des produits « Agriculture de Wallonie » dans les collectivités publiques.
- Créer des marchés hebdomadaires de produits locaux.

- Promouvoir les productions agricoles et horticoles en Flandre, à Bruxelles et à l'étranger en collaboration avec l'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation).
- Organiser et soutenir le développement de signes de qualité, labels, IGP et AOP.
- Sensibiliser la restauration à l'utilisation des produits wallons.
- Prospector des marchés pour les nouveaux produits.
- Assurer le contact avec l'agroalimentaire pour l'utilisation des produits wallons.
- Organiser la présence des producteurs wallons dans différents points de vente (animations-dégustations)
- Organiser pour les producteurs des présences dans des foires, salons, ...
- Réaliser pour les producteurs des services graphiques, créations de sites web, de plateformes d'achat en ligne, ...
- Concevoir, gérer et organiser des campagnes de promotion et de communication.
- Négocier des accords et des partenariats avec les médias.
- Organiser et cofinancer des actions de communication de producteurs et transformateurs.
- Analyser les statistiques de consommation en collaboration avec l'Administration.

Plus concrètement, quelques-unes des actions menées en 2013 seront :

- La pastille « Agriculture de Wallonie », une appellation devant donner une image unique, simple et rapide aux produits agricoles locaux et devant devenir un réflexe d'achat pour le consommateur.
- Pour le secteur laitier, la production, distribution, vente et visibilité d'un nouveau produit laitier et d'un nouveau produit fromager « AA Prairies de Wallonie ». Ce produit doit inciter le consommateur à un achat responsable, le producteur étant payé à un prix rémunérateur.

Des questionnements

Ce projet de grande ampleur porté par le Ministre Carlo Di Antonio suscite sans doute à ce stade

bon nombre de questions. Face à la multiplication des réformes annoncées et entamées, une partie du monde agricole fait peser un mauvais présage sur l'avenir de notre agriculture.

Il est juste que soit établie une vision globale concertée pour l'avenir de l'agriculture, de l'élevage et de l'horticulture wallons. S'il est vrai que la participation des producteurs aux processus décisionnels dans l'établissement des politiques agricoles est un gage de succès de celles-ci, la conception du développement en concertation avec les autres maillons de la filière est absolument indispensable.

Si la volonté d'une réelle représentation sectorielle est tout autant une juste préoccupation, la diversité et la marginalité des productions ovines et caprines s'accommodera-t-elle aisément d'une présence en nombre très limité au sein d'un Conseil de représentants de plus de 10 filières de production qui font la diversité et la richesse de l'agriculture, de l'élevage et de l'horticulture wallonnes ? Dès lors, une autre question fondamentale pourrait être soulevée : Quels producteurs porte-paroles, pour défendre quels intérêts ? La FICOW invite les producteurs à se mobiliser en vue de représenter la diversité de nos productions. En regard à la représentativité des chevriers au sein du Conseil d'Administration de la FICOW, peut-on imaginer l'absence de représentant du monde caprin au sein du Conseil des Producteurs ?

En outre, que vont devenir les petites filières dans un Conseil de décision qui regroupe l'ensemble des productions agricoles et horticoles wallonnes dont les grandes cultures, le lait et la viande bovine constituent incontestablement les piliers ? Des petites filières en développement, porteuses d'emplois et d'innovations, ne risquent-elles pas dans cette grande structure, de perdre en moyens d'action tant pour leur développement qu'en ce qui concerne la promotion des produits ?

La FICOW, une fin annoncée pour ses 10 années de services

L'encadrement technique et l'appui au secteur ovin est presque historique... Dès les années 80, l'OPPEW (Office de Promotion aux Petits Elevage de Wallonie) a assuré ces services, donnant le re-

lais à la FLOW en 2001 puis à la FICOW en 2013, y intégrant au volet ovin un volet caprin. C'est donc pour ses 10 bougies que la FICOW devra probablement se dissoudre, la subsistance d'une asbl sans subventions étant somme toute utopique. Les missions qu'elle menait rejoindront celles du multisectoriel Service d'Appui, soulevant craintes et espoirs pour nos secteurs, et surtout de nombreux questionnements.

Les missions menées par chacun des actuels Conseils de Filières ne devront-elles pas être rationalisées et uniformisées dans le cadre de l'unique Service d'Appui ? Pour exemple, contrairement aux autres Conseils de Filières, la FICOW est aujourd'hui fortement impliquée dans la représentativité de son secteur et dans la veille et défense législative de celui-ci. Ses missions primordiales pour nos secteurs marginaux, parfois oubliés des principales instances menant la défense législative des autres ruminants, pourront-elles être maintenues si nos missions doivent s'aligner sur celles des autres secteurs ? Pensons aux avancées législatives de ces dernières années qui sont à l'initiative de la FICOW : obtention de la prime à l'herbe pour les ovins, obtention de la vaccination en place de la pasteurisation du lait pour les élevages atteints de fièvre Q, etc.

Le futur Conseil d'Appui regroupera l'ensemble du personnel occupé par les conventions actuelles de « conseil de filières ». Un personnel spécifiquement cantonné aux spéculations ovines et caprines confronté quotidiennement à un personnel proportionnellement plus réduit en considération de l'importance de leur secteur (bovin,...), ne conduira-t-il pas à l'attribution de tâches non sectorielles au personnel dévolu aux petits secteurs tel que le nôtre, en faveur des principaux secteurs agricoles et au détriment des nôtres ?

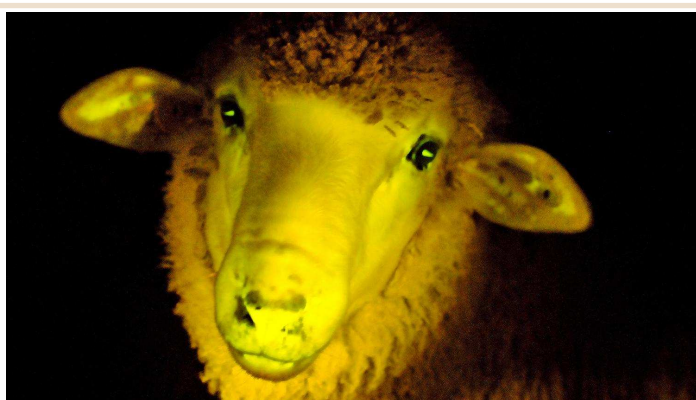
Enfin, tout comme d'autres filières, en parallèle au subventionnement de sa convention « conseil de filières » par la Région wallonne, la FICOW bénéficie d'une convention « encadrement technique » couvrant un emploi à plein temps. Bien que leur maintien semble assuré, la destination future de ces projets dans la réforme en cours n'est pas encore fixée : seront-ils ou non associés au staff du Service d'Appui ? Un rattachement de ce personnel au CRA-W a également été mentionné, créant alors un morcellement encore plus grand pour un secteur déjà si petit...

UN MOUTON PHOSPHORESCENT AU SERVICE DE LA MÉDECINE...

Christel DANIAUX – FICOW

Des chercheurs en Uruguay ont donné naissance à des moutons transgéniques phosphorescents. Des travaux visant à mettre au point de nouveaux médicaments.

Placés sous une lumière ultra-violette, des moutons génétiquement modifiés élevés en Uruguay deviennent phosphorescents. Les chercheurs de l'Institut de reproduction animale d'Uruguay (IRAUy) et leurs collègues de l'Institut Pasteur de



Sous lumière ultra-violette, les animaux brillent en raison de l'introduction dans leur ADN du gène d'une méduse.

Montevideo ne cherchent pas spécifiquement à produire des animaux qui brillent dans l'obscurité, mais cette caractéristique provenant d'un gène de méduse est l'un des moyens les plus simples pour vérifier que les complexes opérations de transgénèse ont bien réussi sur l'animal après sa naissance.

L'équipe uruguayenne est fière de ce succès puisque c'est la première fois que des moutons transgéniques naissent en Amérique du sud. Seuls le Brésil et l'Argentine

avaient déjà réussi à donner naissance à des chèvres et des vaches génétiquement modifiées.

Des chèvres produisant un anticoagulant

Dans tous les cas, ces expériences ne visent aucunement à produire du bétail destiné à l'alimentation. La manipulation vise à introduire des gènes « humains » dans l'ADN de l'animal, pour qu'il puisse produire des protéines humaines dans son lait. En Uruguay, les scientifiques cherchent par exemple à incorporer dans le génome d'une brebis un gène responsable de la production d'une protéine manquante dans certaines pathologies humaines, comme l'insuline pour les diabétiques. L'animal produirait ensuite la protéine recherchée dans son lait, dans des quantités facilement exploitables pour produire des médicaments.

En 2009, l'Agence américaine du médicament (FDA) a ainsi autorisé la production de l'anticoagulant ATryn à partir de lait de chèvres transgéniques, une première dans le monde. Cet anticoagulant traite des patients souffrant d'une maladie rare, le déficit en antithrombine héréditaire.

France
OVI

Distribution

Le
Spécialiste
de la
Contention
Ovine

France Ovi vous propose une gamme complète de matériel spécifique à l'élevage caprin et ovin.
France Ovi, l'expérience, le savoir-faire et la performance



www.franceovi.fr

Documentation sur demande

FRANCE OVI
BP 13205
35532 NOYAL SUR VILAINE - FRANCE
Tél. 02 99 00 58 05 - Fax 02 99 04 01 25

France
OVI

Distribution

CATALOGUE

Le projet LIFE Hélianthème de Natagora se termine cette année

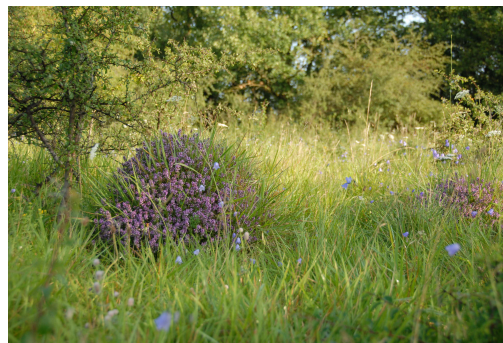


Souvenez-vous...

En 2009, le projet Life Hélianthème démarre avec comme objectif de restaurer 150 ha de pelouses calcaires sur la basse vallée de la Meuse et ses affluents, soit de Marche-en-Famenne à Visé et de Huy à Theux. Le « Mont des Pins » à Bomal, « La Montagne St Pierre » à Visé ou encore le « Coteau de Mont » à Theux sont quelques-uns des sites sur lesquels le LIFE a travaillé pour restaurer et protéger les pelouses calcaires.

Mais qu'est-ce donc une pelouse calcaire ?

Véritables petits bouts de Provence installés dans nos régions, les pelouses calcaires occupent des pentes exposées au sud, implantées sur des sols secs, riches en calcaire et pauvres en éléments nutritifs. Bénéficiant de conditions de chaleur et de sécheresse extrêmes, les pelouses calcaires abritent une très grande diversité de plantes et d'animaux adaptés à ces conditions. Certaines espèces sont d'origine méditerranéenne, d'autres nous viennent des Alpes et, pour la plupart, trouvent en Belgique la limite nord de leur aire de répartition.



Les pelouses calcaires, petits bouts de Provence en Région wallonne...



Des pelouses et des hommes

L'histoire des pelouses calcaires remonte au début du Moyen-Age, et est directement liée aux défrichements réalisés par nos ancêtres.

Les coteaux calcaires, peu productifs, étaient utilisés selon le droit de « vaine pâture » pour l'élevage de quelques animaux. Des siècles durant, chaque matin, le herdier communal y conduisait les moutons et chèvres du village.

Au fil des années et des parcours pastoraux, une flore et une faune typiques se sont développées et maintenues grâce au pâturage extensif. Les pelouses calcaires sont donc des milieux semi-naturels, intimement liés aux ac-

tivités humaines.

Attention! Pelouses en danger

A partir de la fin du 19^{ème} siècle, le pâturage des coteaux devient de moins en moins rentable économiquement. Le droit de vaine pâture disparaît, les pelouses sont abandonnées et la broussaille, puis la forêt, reprennent leurs droits. Localement, des plantations de pins ont accéléré ce processus.

LIFE est un fond de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale. Le programme LIFE-Nature s'intéresse au réseau des sites Natura 2000 et permet des nombreuses actions de préservation et d'étude de la biodiversité en Europe.

Le projet LIFE Hélianthème est co-financé par l'Union Européenne et la Wallonie.

Natagora est une association de protection de la nature active en Wallonie et à Bruxelles. Elle gère des réserves naturelles, étudie des espèces, propose des activités de découverte de la nature...





Mont des Pins à Bomal.

En haut: Pelouse calcaire sous pinède.

En bas: Exploitation des pins.



Le Mont des Pins à Bomal, hier et aujourd'hui. Un site encore en danger il y a peu et qui est en cours de restauration grâce au projet Life Hélianthème.

Après la 2^{ème} Guerre mondiale, les mutations de l'agriculture conduisent à l'abandon de ces terrains peu fertiles et difficilement accessibles.

De plusieurs milliers d'hectares au 18^{ème} siècle, il n'en reste aujourd'hui que quelques centaines en Belgique.

Agir ?

Peut-être qu'une certaine logique voudrait laisser la nature reprendre ses droits. Et pourtant...

La substantielle et rapide disparition des pelouses entraîne la raréfaction et la disparition des orchidées, des gentianes... et de nombreuses autres espèces menacées. Mais au-delà de ces splendeurs naturelles, les pelouses sèches constituent les derniers souvenirs d'une tradition pastorale autrefois répandue.



Le pâturage par les moutons: un très bon outil de gestion des pelouses calcaires!

Le LIFE Hélianthème

C'est sur base de ce constat que le LIFE Hélian-

thème s'est mis au travail dès 2009 grâce au financement de l'Union Européenne et de la Wallonie.

Sur base d'un inventaire précis des pelouses subsistant dans la région et de celles au haut potentiel de restauration, l'équipe du LIFE Hélianthème a entrepris, avec l'aide des entrepreneurs de la région, d'importants travaux de déboisements, de débroussaillages, de fauchage, de pose de clôtures... A ce jour, près de 137 hectares de pelouses ont été restaurées grâce à la coupe de 30 hectares de résineux, à la réouverture de 230 hectares de milieux embroussaillés et à la pose de 38kilomètres de clôtures.

Des clôtures, mais pourquoi? Les pelouses calcaires étant issues d'une longue histoire agro-pastorale, c'est tout naturellement que leur gestion a été confiée... aux moutons ! C'est ainsi que plusieurs éleveurs, cumulant quelque 500 brebis, se sont engagés dans cette grande aventure mettant leurs compétences au service de la nature.

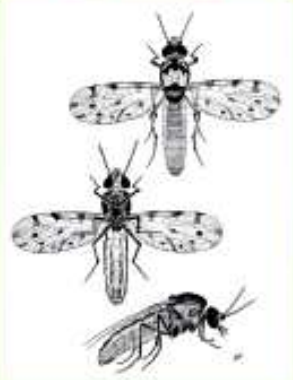
Projet LIFE hélianthème
Rue Fusch, 3 – 4000 Liège
04/250 95 95

<http://www.heliantheme.eu>
sebastien.pirote@natagora.be



NUTRIBASSIN MOUTONS A L'AIL

Eloigne mouches et autres insectes dont ceux transmettant la langue bleue et le virus de Schmallenberg. D'autant plus important en l'absence de vaccination!



NUTRIBASSIN moutons à l'ail est supplémenté en ail et autres plantes insectifuges.

MODE D'EMPLOI: laisser **NUTRIBASSIN moutons à l'ail** à disposition des animaux dès leur plus jeune âge, tant à la bergerie qu'en herbage.

Bassin à lécher (15 kg)
sur support Sérolac pour moutons.

Apport de minéraux,
oligoéléments et vitamines.

Une équipe de nutritionnistes à votre disposition

Nicolas LEROY
0478 54 65 24

Mathieu DECOSTER
0498 97 97 60

Damien GRÉGOIRE
0473 52 33 96

Pierre LALOUX
0475 65 94 63

12 % Ca	5000 mg/kg Zn (dont 200 mg/kg sous forme de chélate)
3 % P	4000 mg/kg Mn
3 % Mg	80 mg/kg I
8 % Na	25 mg/kg Co
150.000 UI/kg vit. A	10 mg/kg Se
30.000 UI/kg vit. D3	100 mg/kg vit. B1
150 mg/kg vit. E	